

**Commission économique et sociale
pour l'Asie occidentale**

**Rapport sur la vingt-neuvième session
13-15 décembre 2016**

**Conseil économique et social
Documents officiels : 2016**

Supplément no. 21



Nations Unies

**Commission économique et sociale
pour l'Asie occidentale**

**Rapport sur la vingt-neuvième session
13-15 décembre 2016**

**Conseil économique et social
Documents officiels : 2016**

Supplément no. 21



Nations Unies
Beyrouth, 2016

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/2016/41

E/ESCWA/29/12/Report

ISSN: 1011-7024

17-00156

Publication des Nations Unies

Résumé

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a tenu sa vingt-neuvième session du 13 au 15 décembre 2016 à Doha, conformément à sa résolution 158 (XIV) du 5 avril 1987 relative à la tenue d'une session tous les deux ans, et à sa résolution 196 (XVII) du 31 mai 1994 relative à la fréquence des sessions de la Commission.

La session s'est tenue en deux volets : les réunions des hauts responsables et les réunions ministérielles. Au cours du premier volet, la Commission a considéré les requêtes des États membres de l'Organisation des Nations Unies et/ou des agences spécialisées qui ne sont pas membres de la CESAO pour participer en qualité d'observateur à la vingt-neuvième session de la Commission. Elle s'est également penchée sur des questions de fond liées aux priorités de la région et des questions de procédure concernant les programmes de travail et les progrès réalisés dans leur exécution.

La Commission a également passé en revue les résultats du Forum arabe de haut niveau sur le développement durable de 2016 ; la question de l'appui au peuple Palestinien ; le projet révisé du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2018-2019 ; le rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission ; et les questions relatives à la haute administration.

Au cours du volet ministériel, trois tables rondes ont été organisées sur le thème du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les États arabes, autour duquel s'est articulée la vingt-neuvième session. Trois dimensions de ce thème ont fait l'objet de discussions basées sur des documents préparés par le secrétariat de la CESAO : les difficultés de mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national ; l'incidence des conflits et de l'occupation sur la mise en œuvre du Programme 2030 ; et les méthodes et moyens susceptibles d'aider les États membres à réaliser les objectifs de développement durable au cours des 15 prochaines années.

À la clôture de la session, la Commission a adopté la Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les États arabes et des résolutions présentées au Conseil économique et social pour adoption ou portées à son attention. Le présent rapport répertorie l'ensemble de ces résolutions et donne un bref aperçu des points importants examinés et observations soulevées au cours des débats.

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| Introduction | 1-2 | 4 |
| <i>Chapitre</i> | | |
| I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention | 3 | 5 |
| II. Thème de la session : mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les États arabes | 4-31 | 18 |
| A. Difficultés liées à la mise en œuvre nationale du Programme de développement durable à l'horizon 2030..... | 5-11 | 18 |
| B. Incidence des conflits et de l'occupation sur la mise en œuvre du Programme 2030 | 12-20 | 19 |
| C. Appui aux États membres dans la mise en œuvre du Programme..... | 21-31 | 21 |
| III. Questions et faits nouveaux importants | 32-89 | 23 |
| A. Résultats du Forum arabe pour le développement durable..... | 33-44 | 24 |
| B. Justice en faveur du peuple palestinien – 50 ans d'occupation israélienne | 45-53 | 25 |
| C. Réalisation de la justice sociale dans la région arabe : du concept et de la vision à la politique et à la pratique | 54-60 | 26 |
| D. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les institutions publiques | 61-64 | 27 |
| E. Projet de cadre stratégique révisé pour l'exercice biennal 2018-2019 | 65-66 | 28 |
| F. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission..... | 67-83 | 30 |
| G. Questions relatives à la haute administration | 84-89 | 33 |
| IV. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-neuvième session..... | 90 | 34 |
| V. Questions de procédure et d'organisation..... | 91-110 | 34 |
| A. Date et lieu de la session..... | 91-93 | 34 |
| B. Considération des requêtes des États Membres de l'ONU et/ou des institutions spécialisées de l'ONU qui ne sont pas membres de la CESAO pour participer en qualité d'observateur à la vingt-neuvième session de la Commission..... | 94-95 | 35 |
| C. Ouverture..... | 96-102 | 35 |
| D. Participation..... | 103 | 36 |
| E. Election du Bureau | 104-105 | 37 |
| F. Pouvoirs de délégation..... | 106 | 37 |

Table des matières (suite)

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| G. Ordre du jour | 107-108 | 37 |
| H. Date et lieu de la trentième session | 109 | 38 |
| I. Questions diverses | 110 | 38 |
| ANNEXES | | |
| I. Liste des participants | | 38 |
| II. Liste des documents | | 45 |

Introduction

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a tenu sa vingt-neuvième session conformément à la résolution 158 (XIV) du 5 avril 1987 relative à la tenue d'une session tous les deux ans, et à la résolution 196 (XVII) du 31 mai 1994 relative à la fréquence des sessions de la Commission.
2. Le présent rapport donne un aperçu des travaux de la vingt-neuvième session de la Commission, tenue en huit séances plénières : quatre séances de réunion des hauts responsables et quatre séances closes. Il y eut également trois tables rondes ministérielles. La session s'est tenue du 13 au 15 décembre 2016, à Doha.

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

3. Lors de sa huitième séance plénière tenue le 15 décembre 2016, la Commission a adopté une série de résolutions présentées ci-après, appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention.

Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Nous, représentants des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), réunis à Doha à l'occasion de la vingt-neuvième session de la Commission, tenue du 13 au 15 décembre 2016, nous engageons à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, compte tenu des spécificités et des priorités de développement de la région et de manière à assurer la direction et la prise en main du processus par les pays.

2. Nous notons que le succès de la mise en œuvre du Programme 2030 nécessite une coopération étroite entre toutes les parties prenantes aux plans national, régional et international et la création de partenariats internationaux fondés sur le respect, l'égalité et l'engagement en faveur du Programme en tant qu'instrument de référence et d'orientation. Nous encourageons les gouvernements, le secteur privé et la société civile, en tant que partenaires essentiels du développement, à collaborer et à coordonner leurs activités avec les organismes régionaux pertinents.

3. Nous soulignons que le Programme 2030 constitue un cadre mondial appuyant les politiques nationales et contient des objectifs communs issus d'un consensus international et des mesures d'orientation destinées à suivre les progrès accomplis par les pays dans la réalisation des objectifs, des cibles et des indicateurs relatifs au développement durable.

4. Nous soulignons également que la mise en œuvre du Programme au niveau national doit s'appuyer sur des principes fondamentaux, à savoir la conservation du caractère global et la non fragmentation du programme ; la cohérence entre les éléments du Programme ; l'interdépendance entre les objectifs et les cibles ; l'intégration des politiques et des mécanismes d'exécution ; et la conformité des résultats.

5. Nous rappelons la résolution 322 du 16 décembre 2015 de la Commission sur le plan d'action de la CESAO visant à aider les États membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne l'incorporation des objectifs et des cibles du Programme dans les plans de développement nationaux.

6. Nous reconnaissons qu'au stade actuel, nous devons nous préparer à entamer avec force la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle nationale et redoubler d'effort pour créer les cadres institutionnels nécessaires en matière de direction, de mobilisation des ressources et de renforcement des capacités, déterminer les rôles des divers partenaires et définir des mécanismes permettant de mieux tirer parti des compétences nationales et internationales, de manière à assurer le succès de la mise en œuvre du processus au cours des 15 prochaines années.

7. Nous notons avec grande inquiétude les difficultés considérables liées à la mise en œuvre du Programme dans la région arabe, compte tenu de l'occupation israélienne, des guerres et des conflits, du terrorisme et des ingérences extérieures dans les affaires intérieures des pays arabes qui ont détruit les infrastructures du développement, sapé les bases de la durabilité économique, sociale et environnementale et

¹ Nations Unies, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, A/RES/70/1.

créé des problèmes humanitaires qui ont imposé de lourdes charges à tous les pays arabes et aux régions avoisinantes.

8. Nous soulignons que l'instabilité politique dans la région, les conflits, l'afflux des réfugiés, les changements démographiques qu'ils entraînent et la pression qu'ils exercent sur les économies, les infrastructures et les services nationaux sont tous de graves problèmes que les pays touchés par le conflit ont besoin de surmonter dans la mise en œuvre du Programme. Notant en particulier les répercussions des conflits sur les pays accueillant des réfugiés, nous nous félicitons de l'appui apporté par les pays arabes donateurs à ceux qui sont touchés par un conflit.

9. Nous convenons qu'il faut soutenir les pays les moins avancés, les aider à réaliser un progrès qualitatif en matière de développement et soutenir également les pays touchés par des guerres ou des conflits. Nous louons les efforts déployés pour faire cesser les conflits et les guerres dans les pays arabes, car le développement ne peut pas se poursuivre tant que la moitié de la région est accablée par des guerres et des conflits.

10. Nous insistons sur la nécessité d'aider le peuple palestinien et ses institutions à réaliser la justice et l'égalité et à rétablir ses droits conformément au droit international et à l'Initiative de paix arabe, y compris le droit au développement et le droit à l'autodétermination. Nous soulignons que la méthode suivie par Israël pour imposer le concept d'un État purement ethnique et religieux attise les conflits dans la région, entrave la réalisation de la paix, freine le développement durable et va à l'encontre des principes de base de la Charte des Nations Unies, des autres instruments internationaux et des valeurs humanitaires.

11. Nous convenons d'accorder l'attention voulue au renforcement de la coopération et de mener un dialogue permanent au sujet de la sécurité de l'énergie, de l'eau et de l'alimentation, qui sont essentielles au développement durable, y compris la diversification des sources d'énergie, la lutte contre les pénuries en eau et la désertification, la gestion des eaux communes, la souveraineté du peuple palestinien sous occupation sur ses ressources naturelles, l'accès à l'alimentation, l'élimination de la faim, la protection de l'environnement, la réduction des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, compte tenu en particulier des dispositions de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous convenons également de prendre les mesures nécessaires en vue d'améliorer les infrastructures et les capacités matérielles et humaines.

12. Nous soutenons les efforts visant à réaliser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, sans préjudice aux systèmes et aux législations internes des pays. Nous nous emploierons à renforcer le rôle de la femme dans tous les domaines en plaçant cet objectif parmi les priorités régionales. Nous continuerons d'appuyer ces efforts, conformément aux 17 objectifs de développement durable.

13. Nous appuyons les plans nationaux et régionaux visant à répondre aux besoins de développement des jeunes et des groupes qui ont été marginalisés en raison des circonstances, y compris les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

14. Nous appelons à l'utilisation de systèmes scientifiques et technologiques afin d'élaborer les moyens et de créer les compétences nationales nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030 et à l'élaboration d'un plan d'action régional pour la réalisation des aspects liés à la science, à la technologie et à l'innovation dans la région arabe.

15. Nous reconnaissons l'absence d'un cadre institutionnel unique applicable à tous les pays quant à la gestion des processus d'adaptation, de planification, de mise en œuvre et de suivi. Chaque pays doit trouver le modèle qui convient à son contexte national en tenant compte du caractère intégré du Programme et élaborer des mécanismes efficaces pour la coordination et l'intégration entre les ministères, les institutions gouvernementales et les partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Nous affirmons également que le processus de développement durable est géré par les pays avec la participation de toutes les parties prenantes.

16. Nous soulignons l'importance d'envisager la mise en œuvre du programme au niveau local, en tenant compte des différents niveaux de développement entre les diverses régions d'un même pays, conformément au caractère exhaustif et inclusif du Programme.

17. Nous demandons qu'un appui suffisant soit apporté aux services de statistique afin de leur permettre de produire les données requises, conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle, et d'élaborer les indicateurs nécessaires à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles du Programme, d'autant que beaucoup d'indicateurs figurant dans le Programme ne sont actuellement pas utilisés. Conscients des besoins statistiques considérables associés à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030, nous demandons aussi que les systèmes statistiques soient modernisés de manière à produire les données nécessaires et que le dialogue soit renforcé entre les décideurs, les producteurs et les utilisateurs des données provenant de toutes les sources fiables.

18. Nous appuyons les initiatives lancées par quelques pays arabes pour adopter des stratégies nationales de développement des statistiques et invitons les autres pays à adopter de telles stratégies, compte tenu de leur contribution essentielle à la mise en œuvre du Programme 2030 dans les Etats arabes.

19. Nous nous félicitons de la contribution du secrétariat de la CESAO à l'amélioration des capacités statistiques des pays arabes et soutenons les efforts déployés dans le cadre des anciens et nouveaux mécanismes, notamment le Comité de statistique et les équipes statistiques spécialisées de la CESAO, afin de permettre aux pays arabes d'élaborer des cadres de suivi et d'évaluation des progrès relatifs à la réalisation des objectifs de développement durable et de leurs cibles, compte tenu de leur situation et de leurs priorités respectives.

20. Nous réaffirmons notre attachement au Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement² et à l'application intégrale de ses volets régionaux et internationaux, tout en constatant que l'écart de financement dans la réalisation du développement durable ne cesse de s'élargir en raison du taux des dettes publiques et des conditions prévues pour réaliser ce développement.

21. Nous affirmons que tous les pays avancés doivent s'acquitter de l'obligation d'attribuer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide au développement et faire en sorte que le droit au développement devienne réalité pour tous les pays. Nous soulignons également que la collecte des fonds nécessaires doit se poursuivre et que les pertes directes encourues par les pays dévastés par les conflits et les besoins de reconstruction qui en découlent, ainsi que les pertes indirectes subies par les pays affectés et l'ensemble de la région augmentent le coût du manque à gagner et élargissent l'écart de financement en matière de développement durable.

22. Nous sommes préoccupés par des orientations mondiales qui pourraient aboutir à l'érosion de l'aide publique au développement en y intégrant le secours humanitaire, les dépenses consacrées aux réfugiés et l'adaptation aux effets des changements climatiques. Nous sommes également préoccupés par la création d'un nouvel indicateur associant l'aide publique au développement aux autres sources de financement (public, privé, national et international) afin d'indiquer le financement disponible pour la réalisation des objectifs de développement durable, sans tenir compte des différences entre les cadres, les conditions et les charges du financement mobilisé à partir de ces sources. Dans ce contexte, nous affirmons que la coopération Sud-Sud à la réalisation du développement complète, mais ne remplace pas, la coopération Nord-Sud ou l'aide publique au développement.

23. Nous réaffirmons notre détermination à augmenter les échanges commerciaux de biens et de services dans la région arabe et à les libérer de toutes les contraintes douanières et non douanières, conformément aux engagements internationaux des pays, conscients du fait que le commerce international

² Nations Unies, Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, 2015. A/RES/69/313.

est une source essentielle de financement du développement et un auxiliaire de la croissance durable et globale. Nous soulignons l'importance des mesures et des initiatives proposées pour améliorer l'intégration régionale en créant une union douanière arabe et en promouvant le marché commun arabe. Ainsi s'établira un espace de développement régional permettant de tirer parti de la sécurité économique arabe face aux difficultés de financement du développement durable. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de la mise en place d'un système d'échanges équitable et juste qui assure l'égalité entre les pays et le respect de leur indépendance, de leur souveraineté et de leur unité et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, qui donne la priorité au développement et permet aux pays en développement de participer de manière efficace à la prise des décisions économiques et à l'adoption des normes qui s'y rapportent.

24. Nous accueillons avec satisfaction l'augmentation des contributions financières des donateurs arabes et des investissements directs arabes. Nous estimons que pour financer le développement durable dans les pays arabes, il faut promouvoir les activités d'investissement et de crédit à l'échelle régionale. Nous nous engageons à instaurer un climat plus propice à l'investissement et aux affaires et à assurer l'inclusion financière de manière à domicilier les fonds d'investissements arabes dans la région, attirer les envois monétaires des Arabes migrants, grâce à de nouveaux produits financiers mis au point par le secteur bancaire arabe, faciliter l'obtention de crédits pour le financement privé et encourager le secteur privé à investir dans des projets d'appui aux infrastructures afin de faciliter les échanges commerciaux et de supprimer les barrières non commerciales.

25. Nous affirmons qu'il importe de définir un cadre de concertation régionale pour déterminer les priorités de développement et les moyens de suivre les progrès réalisés, de surmonter les obstacles et d'accélérer la mise en œuvre. Il importe également de coopérer au niveau régional en vue d'élaborer et d'adapter les politiques à la situation prévalant dans la région arabe, notamment en ce qui concerne les questions communes et transnationales, compte tenu de l'importance accordée à la dimension régionale du Programme 2030 visant à soutenir les efforts nationaux en faveur du développement durable.

26. Nous soulignons l'importance de la participation d'un nombre accru de pays arabes aux processus mondiaux de suivi et d'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de la promotion du rôle du Forum arabe pour le développement durable dans le suivi de la mise en œuvre et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

27. Nous nous félicitons du rôle constructif joué par le secrétariat de la Commission dans la promotion de la participation des pays arabes à l'étape préparatoire de l'élaboration du Programme 2030 et prions le secrétariat de continuer d'appuyer le processus de mise en œuvre, conformément à la stratégie qu'il a élaborée à cette fin et qui a été approuvée par les États membres. Dans ce contexte, nous prions le secrétariat :

(a) De continuer de produire des documents d'information et d'orientation sur la mise en œuvre du Programme à l'échelle nationale en mettant l'accent sur les besoins de développement locaux dans les zones rurales et urbaines ;

(b) D'élaborer un document de réflexion sur la mise en place d'un forum arabe pour le financement du développement durable dans la région qui complète le rôle du Forum arabe pour le développement durable ;

(c) D'élaborer des documents de travail sur les liens d'interdépendance entre les dimensions économiques, sociales, environnementales, politiques, institutionnelles et culturelles du Programme et ses 17 objectifs et sur le rôle des divers acteurs dans sa mise en œuvre, y compris les gouvernements, la société civile et le secteur privé ;

(d) D'améliorer les méthodes qui favorisent l'incorporation et l'adaptation du Programme et de ses objectifs et cibles aux deux plans national et régional, notamment la méthode qui vise à identifier les

ensembles d'objectifs liés entre eux et tirés des priorités nationales, afin de garantir l'efficacité ; d'exécuter des programmes de renforcement des capacités nationales et de transfert du savoir pour tirer parti des initiatives régionales et internationales ; et d'élaborer des documents et des programmes de formation et les guides nécessaires pour améliorer les capacités nationales et aider les décideurs et les partenaires de développement, notamment les parlementaires et les organisations de la société civile, à mettre en œuvre le Programme ;

(e) De poursuivre l'élaboration d'instruments d'analyse qui aident à déterminer les liens d'interdépendance entre les objectifs, compte tenu des spécificités des pays et des plans nationaux, y compris l'analyse de réseau, la modélisation et la prévision ; et de travailler avec les États membres en vue de renforcer les capacités dans ce domaine ;

(f) De renforcer les capacités nationales relatives à l'élaboration des rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et de diffuser les méthodes disponibles dans ce domaine ;

(g) D'aider les pays arabes à mettre au point des dispositifs institutionnels adéquats et des mécanismes de coordination entre les entités de leur système statistique national afin d'améliorer l'efficacité du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et de leurs cibles ;

(h) D'effectuer une évaluation exhaustive des statistiques de qualité susceptibles d'être utilisés pour l'élaboration d'indicateurs mesurant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, en collaboration et en coordination avec le secrétariat du groupe de travail arabe chargé des indicateurs relatifs à l'environnement et au développement durable et avec les bureaux de statistique nationaux ;

(i) De définir un ensemble restreint d'indicateurs en s'appuyant sur les priorités nationales et régionales, tout en tenant compte de la capacité des pays arabes d'assurer les indicateurs nécessaires, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle et aux normes internationales, afin de suivre la réalisation des objectifs de développement durable de façon régulière.

28. De Doha, nous réaffirmons notre détermination à travailler ensemble pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin d'assurer à nos peuples l'avenir auquel ils aspirent.

8^e séance plénière
15 décembre 2016

323 (XXIX) Adoption du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2018-2019

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Ayant examiné le projet de cadre stratégique révisé pour l'exercice biennal 2018-2019,

Considérant que le projet de cadre stratégique a été modifié à la lumière de l'examen de chacun des sous-programmes au cours des sessions des organes subsidiaires de la Commission, des discussions menées à la deuxième réunion du Comité exécutif, des observations faites par les États membres avant et après la réunion et des débats des hauts responsables dans le cadre de la vingt-neuvième session de la Commission,

Notant que le projet de cadre stratégique reflète les priorités des États membres dans le domaine du développement économique et social, y compris la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

1. *Adopte* le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2018-2019 et prend note des observations avancées par les États membres afin de les intégrer au programme de travail pour la période 2018-2019 ;

2. *Prie* le secrétariat de distribuer le cadre stratégique, tel qu'adopté par les États membres.

8^e séance plénière
15 décembre 2016

**324 (XXIX) Adoption des rapports des sessions des organes subsidiaires
de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Affirmant le rôle important joué par les organes subsidiaires de la Commission, chacun suivant ses compétences, dans l'élaboration, la coordination et le suivi du programme de travail de la Commission afin de permettre aux États membres d'en tirer le meilleur parti,

Reconnaissant qu'il importe d'exécuter les recommandations des organes subsidiaires pour permettre à la Commission de s'acquitter de ses fonctions dans les domaines relevant des compétences de ces organes subsidiaires,

Ayant examiné les recommandations contenues dans les rapports des sessions des organes subsidiaires tenues au cours de la période comprise entre la deuxième réunion du Comité exécutif et la vingt-neuvième session de la Commission, à savoir le rapport de la dixième session du Comité technique pour la libéralisation du commerce extérieur, la mondialisation économique et le financement du développement¹ ; le rapport de la seizième session du Comité du transport² ; et le rapport de la septième session du Comité de la femme³,

1. *Adopte* les recommandations énoncées dans les rapports des organes subsidiaires susmentionnés et prie le secrétariat d'en poursuivre l'application ;

2. *Invite* les États membres à adopter les mesures nécessaires pour l'exécution des recommandations formulées dans ces rapports.

8^e séance plénière
15 décembre 2016

¹ E/ESCWA/EDID/2015/IG.2/9/Report.

² E/ESCWA/EDID/2015/IG.3/6/Report.

³ E/ESCWA/ECW/2015/IG.1/7/Report.

325 (XXIX) Adoption des modifications proposées au programme de travail de la CESAO pour l'exercice biennal 2016-2017

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Prenant acte du progrès réalisé en 2016 dans la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017,

Rappelant que les modifications proposées d'être apportées au programme de travail, notamment celles qui concernent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sont nécessaires, du fait qu'elles dotent le programme de travail d'une souplesse suffisante pour s'adapter aux faits nouveaux et aux questions émergentes,

1. *Adopte* les modifications proposées d'être apportées au programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 ;

2. *Prie* le secrétariat de suivre la mise en œuvre du programme de travail et d'y inclure les activités nécessaires pour faire face à toute difficulté qui pourrait surgir dans la région arabe.

8^e séance plénière
15 décembre 2016

326 (XXIX) Justice en faveur du peuple palestinien : cinquante ans d'occupation israélienne

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Rappelant la résolution 67/19 de l'Assemblée générale sur le statut de la Palestine à l'ONU, en date du 29 novembre 2012, et la résolution 70/141 de l'Assemblée sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, en date du 17 décembre 2015,

Rappelant également la résolution 2016/14 du 18 août 2016 du Conseil économique et social sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé,

Rappelant en outre ses résolutions 316 (XXVIII) du 18 septembre 2014, 307 (XXVII) du 10 mai 2012 et 292 (XXVI) du 19 mai 2010, dans lesquelles elle réaffirme les droits inaliénables du peuple palestinien, son soutien au peuple palestinien et à ses institutions dans leur lutte pour obtenir ces droits, conformément aux résolutions des Nations Unies, et appelle à intensifier les efforts pour faire mieux connaître les droits des Palestiniens et les violations dont ils font l'objet,

Rappelant par ailleurs les résolutions 640, 641 et 642 adoptées à la vingt-septième session du Sommet de la Ligue des États arabes, tenu les 25 et 26 juillet 2016, qui accueillent avec satisfaction les efforts visant à déclarer 2017 année internationale pour mettre fin à l'occupation israélienne,

Prenant note des rapports présentés par le secrétariat à la vingt-neuvième session de la Commission au titre du point intitulé "Justice en faveur du peuple palestinien : cinquante ans d'occupation israélienne" qui aborde la question de l'apartheid, les bases et les méthodes de calcul du coût cumulé de l'occupation et la mise au point d'une stratégie d'information et de communication pour le soutien du peuple palestinien¹,

¹ E/ESCWA/29/8, Parts I, II and III.

Prenant acte de la note par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session le rapport établi en 2016 par le secrétariat sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé² ; ledit rapport donne un aperçu de la constante détérioration de la situation économique et sociale due à la poursuite des mesures et pratiques israéliennes qui vont à l'encontre du droit international,

1. *Se félicite* de l'adhésion de l'État de Palestine aux traités internationaux, y compris les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et appuie les efforts déployés pour que la Palestine devienne partie à tous les traités pertinents ;

2. *Condamne énergiquement* les violations israéliennes continues de la Charte des Nations Unies, du droit humanitaire international, du droit international des droits de l'homme et des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, y compris la poursuite du blocus illégal dans la bande de Gaza, l'escalade de la violence à l'encontre des civils dans tout le Territoire palestinien occupé et la poursuite de la construction de colonies et de la confiscation de terres par Israël, en violation flagrante du droit humanitaire international, et réaffirme qu'Israël doit rendre compte de ces crimes ;

3. *Considère* qu'en 2017, il faut intensifier les efforts visant à réaliser la justice en Palestine et dans tous les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, puisque cette année coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'occupation militaire directe de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est et la bande de Gaza, ainsi que du Golan syrien et des fermes libanaises de Chebaa, et avec le soixante-dixième anniversaire de la résolution partageant la Palestine³ ;

4. *Loue* les efforts déployés par le secrétariat pour calculer et estimer le coût total et cumulé de l'occupation israélienne et souligne l'importance du recours à une méthode scientifique globale à cet égard, compte tenu du fait que ce coût ne concerne pas seulement les pertes économiques encourues par le peuple palestinien pendant des décennies, mais aussi d'autres coûts cumulés dont certains sont incalculables, comme les pertes humaines et morales ;

5. *Appelle* les États membres :

(a) À augmenter les activités officielles d'appui au peuple palestinien au sein des pays arabes et par l'intermédiaire des missions diplomatiques, en coordination avec les institutions palestiniennes et en tirant parti des documents de recherche et d'information établis par le secrétariat de la Commission dans ce domaine ;

(b) À s'efforcer d'inscrire un point sur la cause palestinienne et les droits du peuple palestinien en général et sur le cinquantième anniversaire de l'occupation israélienne dans autant de manifestations et de conférences régionales et internationales que possible ;

(c) À s'employer à faire revivre le Comité spécial contre l'apartheid au sein de l'Organisation des Nations Unies et à soumettre l'affaire d'apartheid contre le peuple palestinien à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme ;

6. *Prie* le secrétariat de continuer d'appuyer le peuple palestinien et ses institutions et d'apporter un soutien accru en 2017 par les moyens suivants :

² A/71/86-E/2016/13.

³ Résolution 181 (II) du 29 novembre 1947 de l'Assemblée générale.

(a) En augmentant les activités portant sur la Palestine et en organisant des activités spéciales pour marquer le cinquantième anniversaire de l'occupation par Israël du territoire palestinien en 1967 et le soixante-dixième anniversaire de la résolution 181 (II) sur le partage afin de faire connaître les droits et la souffrance du peuple palestinien et les violations commises par Israël à l'égard du droit international en faisant en sorte que ces activités bénéficient de la plus vaste couverture médiatique possible ;

(b) En publiant à grande échelle les résultats de l'étude visant à considérer les politiques israéliennes à l'égard du peuple palestinien comme une pratique de l'apartheid, en distribuant cette étude aux États membres, aux organisations nationales, régionales et internationales et aux médias, en organisant des activités et en produisant des documents d'information à ce sujet ;

(c) En aidant le Gouvernement palestinien à réaliser le programme politique national pour la période 2017-2022 et en appuyant les efforts déployés par la Palestine pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

(d) En créant des partenariats avec des organismes internationaux, régionaux et nationaux, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et en renforçant les travaux de recherche et les activités techniques visant à soutenir les réfugiés palestiniens ;

(e) En travaillant en coordination et en collaboration avec les entités palestiniennes pertinentes afin d'élaborer une stratégie d'information et de communication qui permette à la CESAO de sensibiliser le monde à la cause palestinienne, aux problèmes de développement dus à l'occupation et aux violations commises par Israël à l'égard des droits des Palestiniens et du droit international ;

(f) En continuant de suivre et d'analyser les répercussions de l'occupation israélienne sur le peuple palestinien et sa société, son économie et ses infrastructures et sur le développement économique et social des générations actuelles et futures ;

(g) En s'employant davantage à calculer l'effet cumulé et global de l'occupation et des pratiques israéliennes sur le peuple palestinien et, dans ce contexte, en créant des partenariats avec tous les acteurs pertinents ;

(h) En s'employant à mettre en place un groupe spécialisé dans les questions relatives à la Palestine et à son peuple, chargé notamment de surveiller les violations israéliennes à l'égard des droits du peuple palestinien et du droit international, d'établir des rapports sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne, de soutenir les institutions palestiniennes dans leurs efforts en matière de développement et de continuer d'exercer des pressions pour aider le peuple palestinien à réaliser tous les droits qui lui sont garantis par les résolutions des Nations Unies et les traités et chartes internationaux ;

7. Prie le secrétariat de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la trentième session de la Commission.

8^e séance plénière
15 décembre 2016

327 (XXIX) Mécanismes de travail du Forum arabe pour le développement durable

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Rappelant la résolution 314 (XXVIII) sur le Forum arabe pour le développement durable qu'elle a adoptée à sa vingt-huitième session tenue à Tunis du 15 au 18 septembre 2014,

Rappelant également la résolution 70/1 du 25 septembre 2015 de l'Assemblée générale intitulée "Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030",

Rappelant en outre la résolution 70/299 du 29 juillet 2016 de l'Assemblée générale intitulée "Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial",

Rappelant par ailleurs la résolution 322 adoptée à la deuxième réunion de son Comité exécutif, tenue à Amman du 14 au 16 décembre 2015, au sujet du plan établi par la CESAO pour aider les États membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Tenant compte des principaux résultats du Forum arabe pour le développement durable, tenu à Amman les 29 et 30 mai 2016, au sujet des futurs mécanismes de travail du Forum¹,

1. *Affirme* l'importance du rôle du Forum arabe pour le développement durable en tant que tribune régionale que les parties prenantes peuvent utiliser pour aborder les questions de développement durable dans une perspective intégrée, envisager des formulations, des cadres et des mécanismes de suivi et d'examen pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et contribuer à l'adoption d'une position unifiée à l'égard des possibilités offertes et des défis à relever dans la réalisation du développement durable dans la région arabe ;

2. *Invite* à la présentation d'exposés sur les expériences nationales et régionales dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris des rapports nationaux volontaires sur les progrès réalisés dans ce domaine, auprès du Forum arabe pour le développement durable, afin de favoriser l'échange de connaissances, d'expériences et d'enseignements tirés ;

3. *Approuve* le mandat joint en annexe qui organise les mécanismes de travail du Forum de manière à en garantir l'efficacité et le succès dans le renforcement de la coopération et de la coordination régionales en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Annexe

Forum arabe pour le développement durable Mandat

Objectif du Forum arabe pour le développement durable

Le Forum arabe pour le développement durable a pour objectif de favoriser et d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de créer des cadres et des mécanismes de suivi et d'examen dans la région arabe. Sa mission consiste :

- À offrir l'occasion d'examiner les questions transnationales dans une perspective qui tient compte de l'intégration entre secteurs et cible les groupes gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris les organisations de la société civile, le secteur privé, les parlements et les centres de compétences ;
- À encourager les pays arabes à traduire leur attachement aux principes et objectifs du Programme 2030 en stratégies, programmes et politiques intégrés favorisant des interactions positives entre les objectifs et les cibles ;
- À déterminer les objectifs communs à la région et les nouveaux défis à relever et à accroître la cohérence entre les plans et stratégies de développement nationaux et les priorités régionales ;

¹ CESAO, Rapport du Forum arabe pour le développement durable de 2016 (E/ESCWA/SDD/2016/WG.1/Report).

- À accroître la coopération régionale et internationale quant à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme 2030, y compris la coopération entre les pays arabes et la coopération triangulaire, à trouver des méthodes de financement du développement et à créer des partenariats solides entre les pays et entre les régions qui soient fondés sur l'apprentissage entre pairs et l'échange des connaissances, des compétences et des bonnes pratiques ;
- À aider à la mobilisation des moyens de mise en œuvre nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable et de leurs cibles, y compris l'élaboration de systèmes statistiques, la science, la recherche, la technologie et l'innovation ;
- À encourager les États arabes à mener des examens nationaux volontaires suivant les lignes directrices énoncées dans le Programme 2030 et à les présenter au Forum politique de haut niveau pour le développement durable ;
- À établir un réseau de spécialistes en matière d'élaboration de rapports nationaux volontaires afin d'aider les États membres à échanger les compétences et les enseignements tirés et à renforcer leur capacité d'élaboration de rapports et de documents connexes.

Lieu de réunion du Forum arabe pour le développement durable

Le Forum arabe est organisé au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), à Beyrouth. Tout pays arabe peut adresser une demande d'accueillir le Forum au secrétariat dont l'approbation dépendra des moyens et de l'appui technique et financier que l'État d'accueil peut assurer pour faciliter les travaux du Forum et son organisation.

Date et fréquence des sessions du Forum arabe pour le développement durable

Le Forum est organisé tous les ans (ou selon que de besoin) trois ou quatre mois au moins avant la date du Forum politique de haut niveau pour le développement durable afin d'assurer suffisamment de temps à l'élaboration du rapport. Le Forum arabe a lieu en même temps que les autres forums régionaux organisés par les commissions régionales des Nations Unies.

Secrétariat du Forum arabe pour le développement durable

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sert de secrétariat au Forum arabe pour le développement durable. Celui-ci est organisé par un comité conjoint comprenant la CESAO, la Ligue des États arabes et le mécanisme de coordination régionale de l'Organisation des Nations Unies.

Participation au Forum arabe pour le développement durable

Le Forum a lieu avec la participation de représentants des gouvernements arabes. Y participent également des organisations régionales gouvernementales et non gouvernementales, des organisations de la société civile, des institutions académiques, le secteur privé, les parlements et les institutions financières pertinentes, y compris les banques régionales de développement, afin d'assurer la coopération, l'intégration des rôles, l'échange et la collaboration entre les acteurs du développement durable dans la région arabe.

Ordre du jour du Forum arabe pour le développement durable

Le secrétariat fixe l'ordre du jour du Forum compte tenu des propositions du comité conjoint. Les questions inscrites à l'ordre du jour sont compatibles avec les priorités de développement dans les pays arabes et avec les questions dont le Conseil économique et social et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable sont saisis. L'ordre du jour peut également comporter des exposés préliminaires au

sujet des rapports nationaux volontaires avant que ceux-ci ne soient présentés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Apports du Forum arabe pour le développement durable

Le Forum arabe pour le développement durable offre l'occasion d'examiner plusieurs rapports et documents scientifiques nationaux et régionaux sur le développement dans la région arabe et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau régional, compte tenu des objectifs et des cibles convenus.

Le Forum offre l'occasion également de passer en revue les documents finals de plusieurs réunions régionales portant sur le Programme 2030 et sur ses cibles et objectifs. L'ordre du jour du Forum peut contenir des exposés sur les principaux résultats des activités suivantes :

(a) Conseils ministériels arabes et sous-comités de la CESAO chargés de la question du développement, y compris ceux qui sont spécialisés dans des objectifs particuliers du Programme 2030 ;

(b) Conférences régionales sur le Programme 2030, en particulier celles qui sont organisées au titre du mécanisme de coordination régionale ;

(c) Manifestations régionales portant sur diverses questions, notamment le financement du développement, la technologie et la statistique ; et activités qui mettent l'accent sur la promotion du partenariat avec les parlements, les organisations de la société civile, le secteur privé et les universités.

Résultats du Forum arabe pour le développement durable

Le Forum arabe pour le développement durable publie un rapport succinct qu'il présente au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en tant que contribution régionale au suivi de la mise en œuvre et de l'examen du Programme 2030. Les documents issus du Forum sont également présentés à la session ministérielle de la CESAO et à son Comité exécutif, au Conseil économique et social de la Ligue des États arabes et aux conseils ministériels arabes pertinents.

8^e séance plénière
15 décembre 2016

328 (XXIX) Coopération technique pour répondre aux besoins et priorités des États membres

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 258 (XXIII) du 12 mai 2005 qui a porté création d'un réseau d'échange d'informations et de connaissances dans le domaine de la coopération technique afin d'améliorer la coordination des activités entre la CESAO et les États membres et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement,

Rappelant également sa résolution 275 (XXIV) du 11 mai 2006 sur la coopération technique, le développement des partenariats et la mobilisation des ressources,

Rappelant en outre la résolution 67/226 du 21 décembre 2012 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée encourage les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à tirer davantage parti des activités d'appui normatif et des compétences en matière d'élaboration des politiques dont disposent les commissions régionales, et prie ces dernières de renforcer encore leurs capacités d'analyse à l'appui des initiatives de développement menées au niveau des pays,

Consciente de l'importance des programmes de coopération technique mis en œuvre par l'intermédiaire des services consultatifs et des services de renforcement des capacités et d'échange des connaissances dans la réalisation des besoins des États membres dans le domaine de l'élaboration et de l'application de politiques de développement économique et social inclusives et viables,

Consciente également des nouveaux problèmes que connaît la région et des défis à relever dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui exigent des efforts plus concertés dans l'octroi des services de coopération technique aux États membres,

Notant que les activités de coopération technique dépendent fondamentalement de la demande, mais qu'il est quand même possible d'améliorer la planification à long terme afin d'adapter les activités aux capacités et priorités des États membres et de mieux appliquer le principe de responsabilité,

Consciente du rôle vital du réseau de coopération technique dans l'amélioration de l'efficacité du programme de coopération technique de la CESAO et dans la réalisation de ses objectifs,

Considérant que le budget du programme de travail ordinaire de la coopération technique de la CESAO ne suffit pas à répondre à la demande croissante d'activités et de services de coopération technique, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

1. *Loue* les efforts déployés par le secrétariat pour relier ses activités de coopération technique à celles de la recherche et de l'analyse et pour rechercher un consensus sur l'appui aux politiques ;

2. *Prie instamment* le secrétariat de poursuivre la création de partenariats stratégiques entre les programmes de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies et les États membres, de renforcer la collaboration et l'intégration régionales, ainsi que la coopération Sud-Sud, dans la promotion du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Plan d'action d'Addis-Abeba ;

3. *Prie* le secrétariat d'adopter une méthode de programmation fondée sur des plans précis et à long terme pour la coopération technique entre la CESAO et les États membres ;

4. *Appelle* à la revitalisation du réseau de coopération technique en tant que plateforme visant à coordonner les activités de coopération technique, conformément au nouveau mandat du réseau (joint en annexe à la présente résolution) ;

5. *Demande* aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux partenaires de développement nationaux, régionaux et internationaux d'accroître leur appui financier aux activités du programme de coopération technique de la CESAO.

Annexe

Mandat des membres du réseau de coopération technique

Le réseau de coopération technique mène ses activités sous la supervision et la surveillance du Comité exécutif de la CESAO, compte tenu des décisions prises par les autorités officielles de chaque État quant à la désignation du centre de liaison du réseau.

Fonctions du réseau de coopération technique

- Fournir une tribune pour l'échange de compétences et d'enseignements tirés ;
- Favoriser et accroître la contribution de la CESAO à la prestation de services de coopération technique aux États membres sur les questions d'intérêt commun ;

Mandat révisé des membres du réseau de coopération technique

- Familiariser les ministères et les administrations publiques des États membres avec les services de coopération technique fournis par la CESAO ;
- Aider les parties prenantes à déterminer leurs priorités au titre du cadre général du programme de coopération technique ;
- Communiquer et coordonner le travail avec la CESAO afin de rester au courant des besoins des États membres ;
- Coordonner le processus d'élaboration d'un plan de coopération technique avec la CESAO et en assurer une mise à jour régulière ;
- Participer au suivi de la mise en œuvre des programmes que la CESAO convient d'exécuter avec les pays intéressés ;
- Contribuer à la coordination de l'évaluation des services d'appui technique fournis par la CESAO et en assurer le suivi avec les parties concernées.

Réunions

Le réseau se réunit une fois par an, ou selon que de besoin, avant les réunions du Comité exécutif, afin de présenter ses recommandations aux réunions du Comité.

8^e séance plénière
15 décembre 2016

II. Thème de la session : Mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les États arabes

4. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a adopté la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les États arabes comme thème principal de sa vingt-neuvième session. Les États membres avaient recommandé ce thème à la deuxième réunion du Comité exécutif de la CESA, compte tenu de l'évolution qualitative du dialogue sur le développement. Ce dialogue avait commencé l'année précédente à la suite de l'adoption du Programme 2030, de ses 17 objectifs et de ses 169 cibles qui couvrent toutes les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable permettant d'assurer le bien-être des présentes générations, de sauvegarder les droits des générations futures et de protéger l'économie, la société et l'environnement. Le secrétariat a exposé en détail le thème et ses diverses dimensions aux représentants des États membres au niveau ministériel qui l'ont longuement examiné dans le cadre de trois tables rondes portant sur les diverses questions de développement durable dans la région arabe sous les principaux titres suivants : difficultés liées à la mise en œuvre nationale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/ESCWA/29/11/WP.1) ; incidence des conflits et de l'occupation sur la mise en œuvre du Programme 2030 (E/ESCWA/29/11/WP.2) ; et appui aux États membres dans la mise en œuvre du Programme (E/ESCWA/29/11/WP.3).

A. Difficultés liées à la mise en œuvre nationale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Point 13 a) de l'ordre du jour provisoire)

5. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire exécutif adjoint chargé des programmes, M. Abdallah al-Dardari, a ouvert la première table ronde. Il a invité les orateurs à examiner les principales difficultés rencontrées par leurs pays dans l'intégration des objectifs de développement durable à leurs plans de développement nationaux.

6. M. Khaled Abdel Saheb Mahdi, Secrétaire général du Conseil supérieur de la planification et du développement au Koweït, a exposé les difficultés rencontrées dans son pays. Il a indiqué que la première difficulté était temporelle du fait que les objectifs de développement durable avaient été lancés juste après l'adoption du plan national quinquennal de développement qu'il fallait examiner et adapter au Programme 2030. La deuxième difficulté relève de la communication et se rapporte à la recherche d'un langage commun (aux termes et aux notions normalisés) entre le secteur privé chargé de diriger le processus de développement, le secteur public et les organisations internationales. La troisième difficulté est d'ordre statistique et concerne la collecte des données et l'élaboration d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement et de leurs cibles.

7. M. Almokhtar Ould Ajay, Ministre mauritanien de l'économie et des finances, a considéré que les principales difficultés rencontrées par son pays étaient la création de partenariats entre le Gouvernement, le secteur privé et la société civile ; la décentralisation de la mise en œuvre ; la garantie de la durabilité de la croissance ; la réalisation de la sécurité et de la stabilité ; et le renforcement de la capacité des bureaux de statistique de produire des données et d'élaborer des indicateurs d'application.

8. M. Imad Fakhoury, Ministre jordanien de la planification et de la coopération internationale, a évoqué la nécessité de renforcer les capacités du système statistique national ; le problème du financement ; et les

difficultés concernant particulièrement les pays voisins de pays touchés par un conflit qui risquaient de perdre les acquis du développement et de ne plus pouvoir assurer la mise en œuvre du Programme 2030.

9. M. Abdulla bin Ahmed Al Khalifa, Sous-Secrétaire bahreïnien aux affaires internationales, a considéré que les difficultés rencontrées par son pays dans la mise en œuvre du Programme 2030 résidaient dans l'adaptation du Programme à la vision et aux spécificités nationales. Cette adaptation nécessitait la sensibilisation au Programme, des consultations entre les organismes gouvernementaux, la participation du secteur privé et de la société civile et une coordination avec les entités du système des Nations Unies.

10. Le débat s'est concentré sur les difficultés statistiques, institutionnelles et financières. Les orateurs ont mis en évidence l'absence d'une culture statistique dans de nombreux pays arabes. Ils ont examiné les indicateurs élaborés par l'ONU pour surveiller les objectifs de développement durable, déclarant que le nombre de 240 indicateurs était trop grand pour être atteint. Certains indicateurs ne correspondent pas aux priorités nationales et environ 70 indicateurs n'ont pas leur pareil dans le monde. Beaucoup d'indicateurs sont interdépendants et complexes et nécessitent l'adoption de nouvelles méthodes, le renforcement des capacités humaines et la mobilisation des ressources nécessaires. Les orateurs ont demandé à l'Organisation des Nations Unies de réduire le nombre d'indicateurs pour éviter la fragmentation des efforts. Ils ont souligné l'importance de l'appui apporté par la CESAO dans ce domaine.

11. Les orateurs ont souligné que la structure institutionnelle jouait un rôle fondamental dans le succès ou l'échec de la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont jugé qu'il fallait assurer la viabilité des bonnes structures institutionnelles en nationalisant le Programme et en l'incorporant dans le travail de toutes les administrations publiques, non seulement dans les ministères et dans certains mécanismes particuliers. Il faut aussi déterminer les priorités de développement afin de ne pas surcharger les institutions nationales. Quant au problème du financement du développement, il doit être abordé à des degrés différents d'un pays à l'autre. Il faut financer le développement dans une perspective d'investissement qui assure la durabilité et adopter la modélisation économique pour déterminer les besoins de financement. Les participants ont convenu que les méthodes de financement provenant des Etats membres pouvaient comporter l'élargissement des bases fiscales ; l'amélioration de la gestion des ressources, notamment par la lutte contre la corruption, les pots de vin et le gaspillage ; l'orientation des investissements de manière à faire bénéficier les citoyens ; et la rationalisation de l'appui en faveur des pauvres.

B. Incidence des conflits et de l'occupation sur la mise
en œuvre du Programme 2030
(Point 13 b) de l'ordre du jour provisoire)

12. Le monde a entamé un nouveau processus de développement durable d'une durée de 15 ans. La région arabe, pour sa part, affronte les conséquences de guerres et de conflits, des situations d'instabilité et les répercussions de l'occupation israélienne du territoire palestinien et d'autres territoires arabes - la plus longue occupation de l'histoire moderne. À cause de ces situations chroniques et de ces nouveaux problèmes, les économies et les sociétés essuient d'énormes pertes et pour y remédier, ont besoin de moyens et de ressources considérables. Dans le même temps, le processus de développement connaît des revers qui menacent les acquis dans ce domaine et la poursuite de la réalisation des nouveaux objectifs.

13. En conséquence, la CESAO a consacré une table ronde au lancement d'un dialogue entre dirigeants arabes sur l'incidence des conflits et de l'occupation sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les Etats arabes. Il s'agit de travailler avec les pays afin de formuler, en s'inspirant du Programme 2030, des plans et des politiques de développement pour les 15 prochaines années qui tiennent compte des capacités et des circonstances des pays et répondent à leurs besoins et à leurs aspirations.

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, Mme Rima Khalaf, Secrétaire exécutive de la CESAO, a ouvert le débat de la deuxième table ronde en mettant en évidence les répercussions des conflits sur la région arabe.

Elle a indiqué que la moitié des pays de cette région avait connu au moins un conflit au cours des cinq dernières années, ce qui représente un des taux les plus hauts à l'échelle mondiale. Ces conflits avaient causé beaucoup de destruction et de catastrophes humanitaires et abouti à la plus vaste vague de déplacements survenue depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle a ajouté que si les citoyens arabes ne constituaient que 5% de la population mondiale, les réfugiés arabes représentaient 60 % de tous les réfugiés. Ces situations ont causé la perte des acquis du développement, les indicateurs ayant chuté aux niveaux enregistrés dans les années 1970. L'oratrice a invité les participants à exposer les incidences des conflits et de l'occupation sur leur pays et à envisager les moyens de lutter contre l'extrémisme dans la région.

15. M. Mohamed Said Al Saidi, Ministre yéménite de la planification et de la coopération internationale, a déclaré que dans son pays, le conflit avait causé des pénuries d'aliments, de médicaments, de logement et de centres d'accueil. Le nombre de personnes déplacées a atteint 2,5 millions de personnes, les services de base se sont détériorés, les infrastructures sont tombées en ruine et les taux de pauvreté et de chômage ont augmenté, sans espoir de solution. S'agissant de l'extrémisme, les chercheurs ne sont pas parvenus à s'entendre sur une définition. Il pourrait être dû à l'oppression, à la corruption ou à l'absence d'une bonne gouvernance ou de participation citoyenne.

16. Mme Mashaer Ahmad Alamine, Ministre soudanaise de la protection et de la sécurité sociales, a déclaré que le conflit ne prenait pas fin avec la signature d'accords de paix et l'arrêt des opérations militaires ; ses répercussions sont ressenties pendant des décennies. Elle a souligné qu'il fallait passer de l'approche du secours humanitaire à celle du développement et de la reconstruction et adopter la méthode de discrimination positive dans le processus de développement dans les zones touchées par le conflit au Soudan. Elle a ajouté que la coopération internationale était essentielle à la réalisation de la paix et de la sécurité, puis du développement. Elle a considéré que l'action en faveur du développement était un moyen de lutter contre l'extrémisme, qui n'était pas un phénomène culturel, mais plutôt une conséquence de l'absence de sécurité et de participation politique, de la faiblesse des institutions publiques, de la marginalisation des jeunes, de la pauvreté et du chômage.

17. M. Bashar Jouma, Président du Cabinet du Premier Ministre palestinien, a déclaré qu'aucun développement durable n'était possible sous l'occupation. Le peuple palestinien avait toutefois réalisé des progrès dans plusieurs domaines, comme en témoignent les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. La Palestine est en train d'élaborer un nouveau plan de développement pour la période 2017-2022, en y incorporant les objectifs du Programme 2030 Agenda et en comptant sur la mobilisation de ses propres ressources, compte tenu de la réduction de l'aide au développement et du fait que les donateurs ont manqué d'honorer 60 % de leurs engagements. L'orateur a ajouté que la Palestine était actuellement épargnée par l'extrémisme qui se propageait dans toute la région, mais qu'elle pourrait y succomber en raison de la poursuite du blocus et de l'occupation.

18. M. Abdulkareem Abdalla Shalal Al Janabi, Ministre iraquien adjoint du travail et des affaires sociales, a passé en revue les répercussions économiques et sociales du conflit, notamment l'accroissement des taux de pauvreté, l'épuisement des ressources, la destruction des infrastructures, la pollution de l'environnement et l'aggravation des problèmes sociaux, surtout à cause du déplacement. Il a ajouté que l'extrémisme était dû en partie à l'occupation et à l'ingérence étrangère, à la marginalisation, à la faiblesse de l'état de droit et à l'absence d'une culture de tolérance. Malgré cela, l'Irak poursuivait l'élaboration des plans et des programmes de développement, tout en luttant contre le terrorisme.

19. M. Ramzi Ezzedine Ramzi, adjoint de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, a souligné les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour lancer un processus politique global visant à mettre fin au conflit et à assurer l'acheminement de l'aide humanitaire. Il a précisé que seul le peuple syrien avait le droit de déterminer son avenir, avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies. Affirmant qu'il ne fallait pas perdre l'espoir de parvenir à une solution politique, l'orateur a ajouté que la persistance du conflit exacerberait la propagation de l'extrémisme, phénomène qu'il fallait combattre grâce à un règlement

pacifique et à un régime fondé sur la bonne gouvernance pour garantir au peuple syrien son droit à une vie de sécurité et de dignité.

20. Dans le cadre des observations faites par les délégations présentes à la réunion, le représentant de la Jordanie a décrit l'expérience de son pays face à la crise des réfugiés syriens, expérience qu'il a transformée de manière constructive en employant 15 à 25% des réfugiés et en intégrant 90% des élèves syriens dans les écoles. Les participants ont proposé d'établir des rapports sur les enseignements positifs tirés par les pays qui avaient accueilli de nombreux réfugiés et de les communiquer à la communauté internationale afin de contribuer à l'élaboration des instruments et à la modification des chartes internationales relatives aux questions des réfugiés. La représentante de l'Organisation mondiale de la Santé s'est déclarée préoccupée par le ciblage sans précédent des établissements de santé, des médecins et des auxiliaires de santé dans les guerres qui, non seulement constituait une violation des traités internationaux, mais augmentait aussi le désespoir des populations.

C. Appui aux États membres dans la mise en œuvre du Programme
(Point 13 c) de l'ordre du jour provisoire)

21. La troisième table ronde organisée au titre de ce point de l'ordre du jour a visé à examiner la manière de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 dans les pays en mettant l'accent sur l'appui demandé aux partenaires de développement et aux organisations internationales. Les représentants ont envisagé les instruments nécessaires à la recherche, à la formulation des politiques et au renforcement des capacités afin de travailler avec les pays à l'élaboration d'un processus de mise en œuvre du Programme 2030 qui soit fondé sur des priorités de développement bien précises, adaptées à la situation propre de chaque pays et à la recherche de nouvelles sources de financement pour les projets régionaux axés sur les objectifs de développement durable.

22. Le Secrétaire exécutif adjoint, M. Abdallah al-Dardari, a présidé la table ronde. Évoquant l'ampleur du travail que les pays et la société civile devaient accomplir pour exécuter le Programme 2030, il a affirmé que l'Organisation des Nations Unies, y compris la CESA, serait prête à aider les États membres à élaborer des politiques et à incorporer le Programme dans leurs plans de développement nationaux.

23. M. Michael Gerber, Ambassadeur de la Suisse auprès du Qatar, a exposé le point de vue de son pays quant à la coopération internationale dans la mise en œuvre du Programme 2030. Il a examiné des modèles de partenariat entre la Suisse et plusieurs pays arabes. Il a déclaré que la Suisse avait joué un rôle actif dans l'élaboration du Programme et présenté un rapport à l'organisation des Nations Unies sur les mesures initiales qu'elle comptait prendre pour le mettre en œuvre. Les possibilités de partenariat avec les pays arabes sont vastes et diverses. Les difficultés sont nombreuses et se ressemblent et le Programme, ambitieux, ne peut pas être exécuté sans coopération. Un des objectifs du Programme porte sur les partenariats et la coopération, les efforts concertés, l'échange de connaissances et la recherche de moyens de cofinancement. L'orateur a évoqué deux méthodes de coopération adoptées par son pays. La méthode directe a consisté à apporter une assistance technique à plusieurs États membres de la CESA, comme la Jordanie, le Liban, la Palestine, la Tunisie et le Yémen, où l'appui apporté était surtout au niveau politique, et la Syrie, où il s'agissait de médiation politique et de lancement d'un processus de paix. Dans le cadre de la méthode indirecte, des négociations ont été entamées avec les pays du Conseil de coopération du Golfe afin de mobiliser l'aide en faveur du développement. Ce type de coopération permet d'échanger des compétences et des capacités, d'établir des documents sur la coordination future et de rechercher des domaines de collaboration avec le secteur privé en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

24. M. Mustafa Kamel, professeur à l'Université du Caire, a parlé du rôle de la recherche scientifique et universitaire dans la mise en œuvre du Programme 2030. Il a d'abord noté la contribution de la CESA à l'enrichissement du savoir économique et social dans le monde arabe. Il a affirmé que les centres de recherche mondiaux étaient présents en permanence depuis le lancement de la question du développement durable et qu'ils étaient à l'origine de l'appel à la protection de l'environnement et des ressources. Il a ajouté

que les scientifiques, les centres de recherche et les universités jouaient un rôle primordial à trois niveaux. Premièrement, dans les recherches préliminaires, il faut examiner de nombreux objectifs pour comprendre, notamment, ce qu'on entend par "modes de consommation durables", et si ces modes sont les mêmes dans tous les pays, et ce qu'on entend par "villes sûres pour tous" et la manière de transformer un objectif en engagement et d'adopter les indicateurs au niveau national. Deuxièmement, au moment de présenter les nouvelles politiques et les expériences réussies, notamment en matière d'élimination de la pauvreté, et les enseignements tirés. Troisièmement, lors de l'élaboration des rapports présentés par les gouvernements. Toutefois, il ne faut pas réserver l'établissement des rapports aux gouvernements, qui s'emploient à présenter une image positive de la situation. Il faut mettre en évidence les faiblesses des gouvernements en matière de mise en œuvre afin d'avoir une idée claire des réalisations et des défis et de trouver les moyens de surmonter les difficultés. Celles-ci ne sauraient être surmontées sans avoir recours à l'évaluation. L'orateur a conclu qu'il fallait, dans l'intérêt des gouvernements, doter les centres de recherche des moyens nécessaires, la coopération internationale étant essentielle à cet égard.

25. M. Juraj Riečan, Directeur de la Division de la statistique de la CESAO, a examiné les outils statistiques qui étaient en cours d'élaboration. Les représentants étaient d'accord sur l'importance des statistiques et de la collecte de données fiables pour le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable. Les difficultés sont dues notamment aux multiples niveaux du cadre mondial des sources de données statistiques sur les indicateurs des objectifs. Ce cadre doit être simplifié. L'orateur a ajouté que les indicateurs n'étaient pas des statistiques, et que pour les calculer, il fallait obtenir des données primaires. La collecte des données nécessite des efforts et des ressources considérables de la part des bureaux de statistique nationaux et les programmes statistiques doivent être reliés aux priorités d'action des pays et de la région, de sorte que les statistiques représentent et reflètent les priorités des pays. Pour calculer les statistiques requises, il faut abandonner les méthodes traditionnelles et en adopter de nouvelles. Il ne s'agit pas de recueillir des données supplémentaires, mais plutôt de coordonner les initiatives fragmentées dans un cadre organisé. L'orateur a considéré qu'il n'était pas possible de coordonner le travail entre les entités du système des Nations Unies sans faire participer les États membres, notamment par l'intermédiaire de la Commission de statistique, mécanisme intergouvernemental chargé d'orienter les activités aux niveaux national et régional, et sans tenir compte des fonctions attribuées aux institutions spécialisées, afin d'éviter le double emploi, la rivalité et le gaspillage d'efforts et de ressources. Pour combler les écarts, il faut respecter les normes de qualité et fournir des données réalistes, objectives et impartiales. Pour évaluer la disponibilité des données, il faut tenir compte des besoins et des priorités d'action des pays. Il importe d'adopter des indicateurs mesurables et de privilégier les indicateurs qui rendent compte de la situation de la région. L'orateur a ajouté que la communication entre les producteurs et les utilisateurs de données et ceux qui élaborent les stratégies et les plans d'action était essentielle. En l'absence d'un fondement solide en matière de gestion des statistiques, il n'est pas possible de surmonter les difficultés qui font obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable.

26. M. Khaled Abdel Shafi, Directeur du bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement pour les États arabes, a examiné un guide élaboré par le Programme. Il a souligné l'importance de l'arabisation des outils, des plans et du guide pour collaborer avec les gouvernements arabes à la mise en œuvre Programme 2030. Il a parlé de la distribution générale du Programme et de ses objectifs et de leur incorporation dans tous les plans et stratégies nationaux, en particulier les budgets, et de la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des objectifs en identifiant les obstacles et en élaborant les moyens de les contenir ou les surmonter ; et en abordant plusieurs objectifs dans un même processus. Pour cela, il faut assurer la coordination et l'intégration à l'échelle nationale entre tous les organismes des Nations Unies. Le Programme étant vaste, il faut que tous y participent, chacun dans son domaine de compétence. La coordination est déjà assurée entre la CESAO et le Groupe des Nations Unies pour le développement, et les deux entités se sont entendues sur les divers rôles et réalisations pour 2017. Il est prévu d'élaborer les outils nécessaires et de les mettre à la disposition des États et d'aider chaque État à les utiliser.

27. M. Adib Nehme, conseiller régional de la CESAO, a examiné les méthodes permettant de déterminer les liens d'interdépendance entre le Programme 2030, ses objectifs et les plans de développement nationaux.

À son avis, le Programme 2030 devrait redynamiser l'action nationale et les plans nationaux devraient être utilisés pour insuffler le sens de la créativité. La mise en œuvre du Programme devrait être innovante pour tirer parti des expériences politiques, culturelles, économiques et sociales vécues par les pays arabes, de manière à contribuer à la production des connaissances requises. Le Programme est fondamentalement transformateur, bien différent de celui des objectifs du Millénaire pour le développement. Il ne peut pas être fragmenté et ses objectifs sont des moyens qui permettent d'en réaliser l'essence. Il fallait donc l'envisager en tant qu'ensemble intégré concernant les peuples, le monde, la prospérité, la paix et le partenariat. Ces nombreux objectifs et cibles doivent être regroupés dans une logique particulière et certains pays ont déjà tenté de le faire. L'orateur a souligné que le Programme ne constituait pas un nouveau plan de développement, mais qu'il fallait le mettre en harmonie avec les plans nationaux quant à la teneur, à la méthodologie et aux principes généraux en s'inspirant des expériences réussies dans la région arabe.

28. M. Mohamed Hedi Bchir, Chef de la section de la modélisation et des prévisions, a présenté un modèle d'intégration complète en précisant que la CESAO en avait élaboré le concept initial grâce à un appui financier de la part de l'Arabie Saoudite. Tous les pays pourraient utiliser ce modèle pour élaborer des politiques, pour faire leur choix parmi les orientations proposées et déterminer les liens d'interdépendance entre les objectifs et ceux de la politique macroéconomique. Le modèle devrait permettre de déterminer les répercussions de la réalisation d'un objectif quelconque sur les autres objectifs et sur la situation du pays concerné. La réalisation d'un objectif peut entraîner la réalisation d'un autre ; un objectif peut ne pas être réalisable sans qu'un autre ne soit atteint ; un objectif peut être réalisé aux dépens d'un autre. Le poids à accorder à chaque objectif demeurerait du ressort des pays et dépendait de leurs besoins et de leurs priorités.

29. Au cours du débat, le représentant du Haut-Commissaire aux droits de l'homme a abordé l'aspect juridique de la mise en œuvre du Programme 2030, qui supposait une participation active et élargie à l'élaboration et à l'application des politiques et des programmes à tous les niveaux ; la garantie de la non-discrimination sans exclusivité ; et le respect du principe de responsabilité par l'élimination de la corruption, l'évaluation de la performance des gouvernements et la garantie des droits des peuples.

30. Les orateurs ont mis l'accent sur l'importance du perfectionnement et de la formation dans l'activité statistique et du recours à de nouvelles méthodes de collecte des données destinées à l'élaboration des indicateurs, qui n'étaient pas traditionnels, et constaté que les statistiques demeuraient un important outil pour la mise en œuvre. Ils ont mis l'accent également sur le rôle du cadre académique en tant que plateforme nécessaire à l'adoption du Programme et sur l'importance du lien entre les sciences et les politiques. Les centres de recherche contribuent à créer et à renforcer les capacités, à aider les gouvernements locaux et à diffuser une culture du développement durable. Les représentants ont ajouté qu'il importait de forger des partenariats productifs entre les centres de recherche, les bureaux de statistique privés et le système statistique national et entre ce dernier et les décideurs. Les orateurs ont demandé à la CESAO, en tant qu'entité impartiale et objective, d'aborder dans ses analyses des questions non traditionnelles comme l'économie solidaire et l'économie de communion.

31. Le principal objectif des efforts liés au Programme 2030 demeurerait l'élaboration des politiques concernant sa mise en œuvre, plutôt que son suivi. En conclusion, les orateurs ont mis l'accent sur le rôle directeur des gouvernements à cet égard et sur leur contribution à la coordination entre les institutions des Nations Unies de manière à tirer parti au maximum des ressources disponibles et fragmentées.

III. Questions et faits nouveaux importants

32. Les participants au débat des hauts responsables ont abordé les questions et les faits nouveaux survenus dans la région que la CESAO avait examinés et suivis au cours de l'exercice biennal précédent. Dans ce contexte, ils se sont penchés sur des questions de fond urgentes comme la justice en faveur du peuple palestinien, les résultats du Forum arabe pour le développement durable de 2016, la réalisation de la justice sociale dans la région arabe et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les institutions publiques. Ils ont également examiné les questions de procédure relatives au mécanisme de

travail de la Commission pour les deux exercices précédent et futur. Ils ont passé en revue le projet de cadre stratégique du programme de travail de la CESAO pour l'exercice biennal 2018-2019 et les modifications qui ont été apportées au programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 pour des raisons liées aux priorités les plus pressantes.

A. Résultats du Forum arabe pour le développement durable
(Point 8 de l'ordre du jour provisoire)

33. Rappelant le document E/ESCWA/29/7, le représentant du secrétariat a présenté les résultats du Forum arabe pour le développement durable de 2016, plateforme régionale de haut niveau pour le dialogue et la coordination au sujet des mécanismes de mise en œuvre, d'examen et de suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les États arabes. Il a indiqué que la CESAO avait organisé le Forum en collaboration avec la Ligue des États arabes, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Fonds des Nations Unies pour la population, ainsi qu'avec d'autres membres du mécanisme de coordination régionale, et en partenariat avec le Ministère jordanien de la planification et de la coopération internationale. Le Forum a tenu sa troisième réunion à Amman, les 29 et 30 mai 2016.

34. Le représentant a mis l'accent sur le caractère intégré et interdépendant du Programme 2030. L'intégration signifiait l'absence de fragmentation entre les éléments du Programme, y compris le préambule et la déclaration ; la cohérence entre les étapes de planification, de mise en œuvre et de suivi ; et la corrélation entre les défis d'égale importance, à savoir la paix et la sécurité, la pauvreté et l'inégalité, la dégradation environnementale et les changements climatiques et la fréquence des catastrophes.

35. Le Forum a recommandé notamment d'accorder une importance aux droits de l'homme dans la mise en œuvre du Programme 2030 et d'adopter un plan de développement qui ne laisse personne de côté. Une approche des droits concerne toutes les parties participant au développement dans un cadre de partenariat et de coordination, y compris les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Le représentant du secrétariat a ajouté que le Forum, organisé tous les ans pour assurer la poursuite du dialogue et de l'échange de compétences, était l'occasion d'examiner les progrès réalisés dans l'harmonisation des plans et stratégies de développement nationaux avec les objectifs de développement durable.

36. L'approche des droits souhaitée par le Forum présente une importance considérable au moment de l'analyse des possibilités et du choix entre les intérêts et la justice dans l'élaboration des politiques nationales, régionales et mondiales. En adoptant cette approche, il faudrait trouver des solutions novatrices et de nouvelles manières de formuler les politiques et élaborer des mécanismes novateurs pour évaluer la faisabilité et les résultats sur le court, le moyen et le long terme.

37. Les travaux du Forum ont traversé trois étapes essentielles, à savoir l'accumulation de connaissances, le suivi avec les États membres des progrès réalisés dans l'élaboration du Programme 2030 et l'analyse de la situation actuelle et des orientations possibles après l'adoption du Programme. Les documents issus du Forum constituent des contributions au Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui, en 2017, a pour thème l'élimination de la pauvreté et la promotion de la prospérité dans un monde en mutation. Il est proposé d'attribuer au Forum arabe un caractère institutionnel en adoptant un mandat concernant ses activités, dont un projet a été distribué aux participants pour examen et commentaires.

38. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont pris acte des efforts déployés par le Forum dans la période de transition entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable en soulignant le rôle important du Forum dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région arabe.

39. Les participants ont examiné la contribution du Forum à l'appui apporté aux pays dans l'élaboration de plans nationaux convenables pour la mise en œuvre et le suivi d'un programme international ambitieux

qui comporte plus de 200 indicateurs, avec la participation de tous les services spécialisés dans des domaines qui, en fait, relèvent de certains aspects des objectifs de développement durable.

40. Les représentants ont considéré que le Forum contribuerait à l'élaboration des statistiques et au renforcement de la coordination entre la CESAO et les États membres en ce qui concerne les statistiques propres aux objectifs de développement durable, à condition que les données soient fournies par les bureaux de statistique nationaux, et pas seulement par les institutions des Nations Unies.

41. Les participants ont sollicité un appui technique de la part du secrétariat de la CESAO en matière d'établissement de rapports volontaires à soumettre au Conseil économique et social au cours des 15 années suivantes et jusqu'en 2030, afin d'assurer un suivi et une surveillance réguliers de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les pays arabes.

42. Les représentants ont souligné qu'il importait de transmettre une image complète des activités du Forum au public arabe. Ils ont proposé l'organisation de forums nationaux, à l'exemple du Forum arabe, qui servent de liaison entre le public arabe et le Forum.

43. Répondant à quelques-unes des questions soulevées, le représentant du secrétariat a affirmé que le rôle de la CESAO consistait à apporter un appui aux pays et à compléter le rôle des équipes nationales travaillant sur les objectifs de développement durable, mais que la direction et la prise en charge de l'élaboration des rapports et des plans et leur mise en œuvre demeuraient une responsabilité nationale.

44. Le représentant du secrétariat a précisé que le rapport arabe allait être publié tous les quatre ans, en parallèle au rapport mondial, pour mesurer les progrès accomplis par les pays dans la réalisation des objectifs. Ces objectifs allaient être au centre de toute activité de la CESAO jusqu'en 2030, de même que les analyses et les travaux de recherche portant sur les objectifs de développement durable dans leurs dimensions nationales et transfrontalières.

B. Justice en faveur du peuple palestinien – 50 ans d'occupation israélienne (Point 9 de l'ordre du jour provisoire)

45. Le secrétariat a tenu à consacrer un point de l'ordre du jour provisoire à la Palestine, compte tenu de la détérioration de la situation économique et sociale sous l'occupation israélienne, notamment des attaques récurrentes ciblant Gaza et les graves pertes humaines et matérielles qu'elles ont causées et qui entravent les progrès concernant tous les indicateurs de développement.

46. Le secrétariat a examiné la question de la justice en faveur du peuple palestinien sous trois grands axes principaux : l'apartheid (E/ESCWA/29/8(Part I)) ; les bases et les méthodes de calcul du coût cumulé de l'occupation (E/ESCWA/29/8(Part II)) ; et la stratégie d'information et de sensibilisation pour le soutien du peuple palestinien (E/ESCWA/29/8(Part III)).

47. En ce qui concerne l'apartheid, le représentant du secrétariat a donné un bref aperçu d'une étude que la CESAO était en train d'élaborer sur la question de savoir si les pratiques et les politiques israéliennes relevaient de l'apartheid. Il a examiné l'approche et les fondements de l'étude, l'histoire de l'interdiction de l'apartheid dans le droit international, les caractéristiques de l'apartheid en Afrique du Sud et l'apartheid dans le discours contemporain des droits de l'homme. Cette étude aborde les politiques et les pratiques adoptées par Israël à l'encontre des Palestiniens munis de la nationalité israélienne, des Palestiniens vivant à Jérusalem-Est, des Palestiniens vivant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et des Palestiniens réfugiés vivant en dehors de la Palestine sous mandat, étant donné que le peuple palestinien est composé de ces quatre groupes. L'étude ne manque pas de passer en revue les arguments opposés à l'hypothèse de l'apartheid afin d'ouvrir de nouvelles possibilités de recherche.

48. S'agissant du calcul du coût cumulé de l'occupation, le représentant du secrétariat a exposé les bases de la méthode proposée pour calculer le coût cumulé et global de l'occupation israélienne et de ses pratiques et les activités que le secrétariat comptait organiser pour lancer l'élaboration de cette méthode. Malgré l'entente unanime au sujet des dommages causés à la croissance économique palestinienne par les pratiques et les politiques israéliennes, les analyses effectuées se sont concentrées sur le calcul des coûts dans des secteurs particuliers, notamment celui de l'agriculture, ou sur le calcul de l'impact de certaines politiques et pratiques sur certaines zones seulement, notamment la zone C en Cisjordanie. En conséquence, il faut adopter une méthode qui permette de mesurer le coût global de l'occupation, tout en soulignant que la vie des personnes et des peuples n'avait pas seulement un coût matériel.

49. Le représentant a ajouté que l'élaboration d'une méthode de calcul du coût de l'occupation pour la Palestine constituait une première quant à la profondeur et à la portée de l'analyse. Cette méthode vise à déterminer de façon précise et intégrée le coût de l'occupation dans tous les secteurs et à tous les niveaux. La collecte des données des divers secteurs pendant de longues périodes et la détermination des liens entre les politiques et les pratiques israéliennes et leur coût pour l'économie et la société palestiniennes devraient permettre de mieux faire comprendre les dimensions de l'occupation israélienne et ses répercussions sur la vie des personnes et de la société en Palestine.

50. Au sujet de la stratégie d'information, le représentant du secrétariat a présenté une proposition sur l'appui que les médias pourraient apporter au peuple palestinien et à ses institutions dans la lutte qu'ils mènent pour jouir de leurs droits inaliénables et réaliser la justice et la paix. La stratégie d'information proposée prévoit l'utilisation des documents d'information et d'analyse établis par la CESAO et d'autres organismes de défense des droits, internationaux ou autres, en ce qui concerne notamment le droit à l'autodétermination et le droit à la justice, et les moyens de tenir les autorités israéliennes responsables des violations qu'elles commettaient à cet égard.

51. Les participants ont pris acte des efforts déployés à divers niveaux pour aider le peuple palestinien. Ils se sont félicités de la qualité et de la valeur des documents d'analyse. Ils ont souligné qu'il fallait que les résultats de ces analyses soient diffusés lors des manifestations internationales du plus haut niveau afin qu'elles aient l'impact voulu sur les politiques, qu'elles garantissent la mobilisation de l'appui en faveur du peuple palestinien et qu'elles fassent connaître la réalité et les répercussions des politiques et pratiques israéliennes.

52. Au cours du débat qui a suivi, le représentant du secrétariat a réaffirmé la volonté de passer certains messages, notamment sur le fait que les Palestiniens étaient déterminés à obtenir leurs droits, que les pratiques poursuivies par Israël dans l'impunité étaient inadmissibles car elles menaçaient l'ensemble du système international et qu'il fallait que toute solution envisagée soit compatible avec les valeurs fondamentales du droit international.

53. Le représentant du secrétariat a mis l'accent sur la place centrale consacrée à la cause palestinienne dans les activités du secrétariat, malgré les conflits et les guerres que connaissait actuellement la région. Si ces guerres prennent fin, la cause palestinienne demeurera une source de tension et d'hostilité dans la région. La paix ne peut pas être réalisée sans justice et aucune justice ne sera rendue si les Palestiniens ne sont pas en mesure de réaliser leurs droits.

C. Réalisation de la justice sociale dans la région arabe : du concept
et de la vision à la politique et à la pratique
(Point 10 de l'ordre du jour provisoire)

54. Au titre de ce point, le représentant du secrétariat a présenté brièvement un guide sur l'incorporation des principes de justice sociale dans les plans et les programmes de développement des pays arabes (E/ESCWA/29/9). Il a précisé que ce guide avait été élaboré dans le cadre d'un projet visant à améliorer la justice sociale dans certains pays arabes et qu'il était financé par le Compte pour le développement de

l'ONU. Le guide, dont l'exécution avait été décidée en application de la Déclaration de Tunis sur la justice sociale dans le monde arabe, adoptée à la vingt-huitième session de la CESAO, s'appuie sur la place centrale accordée à la justice sociale dans le Programme 2030 et les traités internationaux modernes. Il met l'accent sur les mesures concrètes et les outils utilisés pour élaborer des politiques qui respectent les principes de la justice sociale dans les pays arabes, compte tenu de leurs divers besoins et capacités et de leurs différentes structures institutionnelles, économiques, sociales et culturelles.

55. Le représentant du secrétariat a indiqué que le guide comprenait des précisions sur la manière d'incorporer les principes de justice sociale dans les plans nationaux, la relation entre la justice sociale et le Programme 2030, les mécanismes de travail institutionnel et les modèles opérationnels. Le guide s'appuie sur des instruments de travail analytique, des références mondiales et des expériences pratiques qui pourraient être mises à profit.

56. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont mis l'accent sur la place centrale de la justice sociale et sur la nécessité de la rattacher au Programme 2030 et de consacrer une plus grande partie du guide à la relation entre la justice sociale et le Programme, car cela permettrait de promouvoir la justice sociale en même temps que de nombreux autres objectifs et d'aborder la question à partir d'un concept élargi et global qui aide à cibler certaines catégories sociales. Des représentants de l'Iraq, du Maroc, du Soudan et du Yémen ont parlé d'expériences réussies en matière de protection sociale qui avaient comporté non seulement une assistance financière directe, mais aussi la création de filets de sécurité, de programmes d'assurance médicale et de plans multisectoriels exécutés en coordination avec les ministères compétents. Ces expériences pourraient enrichir le guide et ajouter de la valeur à celles qui proviennent du reste du monde.

57. Les orateurs ont proposé l'élaboration de programmes de sensibilisation à la justice, notamment à l'intention de ceux qui bénéficiaient de programmes d'assistance sociale directe. Ils ont proposé également d'adapter les modèles de protection et les programmes d'appui aux changements rapides survenus dans les situations économiques et sociales ; de promouvoir le rôle de la société civile, surtout dans les pays en transition ; et de concevoir des programmes de formation en matière de statistiques financières à l'intention du secteur public.

58. Les représentants ont décidé qu'il fallait aborder la question de la justice sociale au titre des politiques économiques et des traités internationaux qui sont favorables aux pauvres et considèrent la justice comme un auxiliaire à l'économie, et non comme une charge supplémentaire. Ils ont proposé d'adopter des indicateurs pour mesurer le degré d'intégration de la justice dans les institutions et les programmes, de manière à assurer la cohérence avec les divers indicateurs du Programme 2030.

59. Les orateurs ont soulevé le problème de l'accès aux groupes pauvres et vulnérables dans les situations de conflit en soulignant qu'il fallait créer des cadres institutionnels et législatifs et allouer les ressources nécessaires à l'exécution efficace des programmes de protection sociale.

60. Le représentant du secrétariat a précisé que le guide s'inspirait de plusieurs écoles de pensée et contenait des expériences provenant du monde entier et servant de références, ainsi que des expériences arabes réussies présentées sous forme de cadres, d'études de cas et d'exercices. Le guide est en train d'être élaboré dans un cadre participatif et compte tenu de consultations menées lors d'un atelier sous-régional organisé par les pays du Conseil de coopération du Golfe. Le représentant a ajouté qu'au milieu de 2017, un atelier régional allait être organisé pour tester le guide et le lancer après avoir vérifié sa compatibilité avec les besoins et les spécificités des pays. Une partie sera consacrée aux pays en situation de conflit ou d'instabilité.

D. Transversalisation de la problématique hommes-femmes
dans les institutions publiques
(Point 11 de l'ordre du jour provisoire)

61. Rappelant le document E/ESCWA/29/10, le représentant du secrétariat a présenté un projet sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les institutions publiques. Ce projet fait partie de l'action menée pour réaliser l'objectif 5 de développement durable sur l'égalité entre les sexes et les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Beijing sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes aux fins de la réalisation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation de la femme. Le projet s'appuie sur les réalisations qui ont été effectuées dans la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le représentant a décrit l'expérience de la CESAO dans ce domaine et la manière de transférer les compétences aux États membres en harmonisant le Plan d'action compte tenu de la situation actuelle de la région arabe, afin d'élaborer le premier cadre arabe d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'égalité entre les sexes dans les institutions publiques. La Commission a pris note du projet et les participants ont donné des avis sur la manière d'adapter le guide technique publié par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur la réalisation des indicateurs de performance, aux priorités de la région afin qu'il serve d'instrument de référence aux décideurs.

62. Au cours du débat qui a suivi, les orateurs ont convenu de la haute priorité des questions de la femme au sein du système des Nations Unies et de la région arabe et de la nécessité de faire en sorte que les projets émanent des besoins véritables et des spécificités de la région et qu'ils soient adaptés à ses caractéristiques et à sa culture.

63. Quelques représentants ont parlé d'expériences réussies dans leurs pays. À Oman, le plan de développement pour la période future a mis l'accent sur l'équité, l'autonomisation et la cohésion sociale afin de transversaliser la problématique homme-femmes dans les institutions gouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé. En Iraq, la part des femmes au niveau des postes de direction et dans la fonction publique a été fixée et des services consacrés à l'autonomisation des femmes sont en train d'être mis en place pour fournir des statistiques ventilées par sexes aux ministères. Au Maroc, la problématique hommes-femmes et les statistiques ventilées par sexes sont en train d'être pris en compte dans la réforme législative, les budgets et les plans de développement. Au Yémen, les femmes étaient représentées lors du dialogue national qui a abouti notamment à consacrer aux femmes une part aux postes gouvernementaux de tout niveau, ce qui va présenter un grand avantage pour le pays.

64. Les représentants ont insisté sur la nécessité de modifier l'instrument qui avait été adopté pour le système des Nations Unies de sorte qu'il puisse être appliqué aux institutions nationales à l'aide d'objectifs et d'indicateurs différents et d'en déterminer les résultats attendus. Ils ont convenu qu'il importait de rectifier certains concepts du projet, d'éviter le langage négatif et partial et de tester le Plan d'action dans les institutions publiques avant de le lancer et de le diffuser.

E. Projet de cadre stratégique révisé pour l'exercice biennal 2018-2019 (Point 7 de l'ordre du jour provisoire)

65. Le représentant du secrétariat a indiqué que le projet de cadre stratégique révisé pour la période 2018-2019 avait été présenté au Comité exécutif à sa deuxième réunion en décembre 2015 et que les États avaient demandé un délai pour faire part de leurs observations à son sujet. Le secrétariat avait reçu et pris en compte les observations de l'Arabie saoudite. Il a ensuite soumis le projet révisé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies qui a donné son approbation.

66. Les représentants ont voulu savoir pourquoi la question des jeunes avait été négligée dans le cadre stratégique révisé, bien qu'elle fût au cœur du Programme 2030. Ils ont demandé la présentation d'un tableau qui montre les disparités entre pays arabes quant aux réalisations, d'autant que certains d'entre eux avaient fait des progrès considérables dans de nombreux domaines, dont attestent les chiffres et les données disponibles. Le représentant du secrétariat a indiqué que la CESAO travaillait actuellement sur un projet concernant les jeunes dans la région.

F. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission
(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

1. *Mise en œuvre de la Déclaration de Tunis et des autres résolutions adoptées par la Commission à sa vingt-huitième session*

67. Le représentant du secrétariat a donné un aperçu des mesures prises par le secrétariat pour mettre en œuvre la Déclaration de Tunis sur la justice sociale dans le monde arabe et les résolutions adoptées par la Commission à sa vingt-huitième session, tenue à Tunis, du 15 au 18 septembre 2014. Le secrétariat avait publié 10 études sur les divers aspects de la justice sociale, les mesures prises pour intégrer la justice sociale aux objectifs de développement durable et le renforcement de la capacité des États membres d'incorporer la justice sociale dans les politiques publiques. Le secrétariat est en train d'élaborer un guide à ce sujet auquel un point de l'ordre du jour de la session a été consacré.

68. Le représentant du secrétariat a indiqué que plusieurs résolutions adoptées à la vingt-huitième session de la CESAO faisaient l'objet de points de l'ordre du jour. Les divisions pertinentes ont fait des exposés sur les progrès réalisés quant à leur mise en œuvre.

69. Les représentants ont insisté sur l'importance que revêt la coordination entre la CESAO et autres organismes des Nations Unies travaillant dans la région pour éviter le double emploi et le gaspillage de ressources.

70. Le représentant du secrétariat a répondu que l'une des priorités du secrétariat était d'éviter le double emploi. Il a mentionné deux mécanismes adoptés pour assurer la coordination, à savoir les réunions périodiques avec les autres commissions régionales et le mécanisme de coordination régionale présidé par la CESAO et comprenant toutes les entités du système des Nations Unies travaillant dans la région. Il a précisé que la CESAO se distinguait des autres organismes du système des Nations Unies par la diversité de ses compétences et par la dimension régionale qu'elle donnait aux questions abordées. Les titres peuvent être parfois les mêmes, mais la teneur est différente. En conclusion, le Président de la séance a prié les États membres de soumettre au secrétariat leurs rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions issues de la vingt-huitième session afin qu'ils soient publiés sur le site Web de la CESAO. Le représentant de la Tunisie a fait observer que son pays avait élaboré un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration de Tunis, notamment en ce qui concerne la femme, la famille et la prise en charge des personnes âgées, et demandé que le rapport soit distribué.

2. *Rapports des réunions du Comité exécutif*

71. Le représentant du secrétariat a indiqué que le Comité exécutif, que les États membres avaient doté des pouvoirs de prise de décision à la suite du changement de dénomination du Comité technique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en "Comité exécutif" et de la modification de son mandat, s'était acquitté des fonctions de la Commission au cours de la période séparant les deux sessions ministérielles. Le Comité a tenu deux réunions depuis la vingt-huitième session de la Commission : la première à Amman les 8 et 9 juin 2015, dont le rapport a été publié sous la cote E/ESCWA/2015/EC.1/8/Report ; et la deuxième, à Amman également, du 14 au 16 décembre 2015, dont le rapport a été publié sous la cote E/ESCWA/2015/EC.2/9/Report. Une des principales décisions prises par le Comité exécutif a été l'adoption du plan d'action de la CESAO pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, plaçant la CESAO parmi les premiers organismes des Nations Unies à adopter une vision claire sur les mesures qu'elle peut prendre pour aider les États membres à la mise en œuvre du Programme 2030. Le Président a pris note des deux rapports et félicité le Comité exécutif pour le travail accompli au cours de la période séparant les deux sessions ministérielles.

3. *Rapports des sessions des organes subsidiaires de la CESAO*

72. Au titre de ce point, la Commission a été saisie des rapports des organes subsidiaires qui n'avaient pas été présentés au Comité exécutif, à savoir :

- (1) Le rapport de la septième session du Comité de la femme, tenue à Mascate les 20 et 21 janvier 2016 (E/ESCWA/ECW/2015/IG.1/7/Report) ;
- (2) Le rapport de la dixième session du Comité technique pour la libéralisation du commerce extérieur, la mondialisation économique et le financement du développement, tenue au Caire les 22 et 23 novembre 2015 (E/ESCWA/EDID/2015/IG.2/9/Report) ;
- (3) Le rapport de la seizième session du Comité du transport, tenue au Caire les 23 et 24 novembre 2015 (E/ESCWA/EDID/2015/IG.3/6/Report).

73. Les directeurs des divisions concernées ont donné un aperçu de ces rapports. Les principales réalisations du Comité de la femme ont été notamment l'adoption de la déclaration de Mascate sur la justice en faveur des femmes, qui propose une nouvelle approche à la justice à l'égard des deux sexes en mettant l'accent sur l'égalité et sur l'application du principe de responsabilité, et l'élaboration d'une analyse du coût économique de la violence contre les femmes, en collaboration avec ONU-Femmes. Le Comité technique pour la libéralisation du commerce extérieur, la mondialisation économique et le financement du développement a fait des recommandations visant à lever les contraintes qui pesaient encore sur les échanges commerciaux au sein de la Grande zone arabe de libre-échange, à appuyer les transformations économiques, à incorporer les politiques commerciales dans les plans nationaux relatifs à la réalisation des objectifs de développement durable et à élaborer des scénarios pour le lancement d'une union arabe des douanes et de modèles pour en mesurer l'impact. Le Comité du transport a décidé de modifier le titre des accords sur les transports routiers et ferroviaires en remplaçant "au Machrek arabe" par "dans la région arabe" et d'améliorer les systèmes de sécurité routière.

74. Répondant à la proposition d'un représentant sur l'élaboration d'un plan de procédure pour donner suite aux recommandations des organes subsidiaires, le représentant du secrétariat a déclaré que la question était du ressort des États membres, compte tenu de leurs spécificités respectives, précisant que le secrétariat publiait des rapports périodiques sur la suite donnée aux recommandations dont il était saisi et inscrivait un point permanent à l'ordre du jour de toutes les réunions concernant la présentation des rapports des États membres sur les progrès réalisés.

75. Répondant à une question sur l'évaluation par la CESAO des obstacles qui entravent la création d'une union arabe des douanes, le représentant du secrétariat a affirmé que la CESAO avait examiné, en collaboration avec la Ligue des États arabes, les divers obstacles à la mise en place d'une union douanière, notamment les disparités entre pays arabes quant aux structures économiques et aux recettes fiscales. Il a considéré qu'il fallait aussi achever la mise en place de la Grande zone arabe de libre-échange, déterminer dans le détail les conséquences de la création de l'union pour chaque pays et examiner les mécanismes de compensation. Le Président de la séance a annoncé l'adoption des rapports des organes subsidiaires de la Commission.

4. *Performance du programme pour l'exercice biennal 2014-2015*

76. Le représentant du secrétariat a fait un exposé sur la performance du programme, indiquant que le taux de mise en œuvre était passé de 96 % au cours de 2012-2013 à 98 % au cours de 2014-2015. Il a précisé que l'instabilité politique et les conflits prolongés dans certains pays arabes gênaient la poursuite des activités de la Commission, mais n'avaient pas empêché celle-ci d'apporter un appui aux pays qui en avaient besoin, surtout en activités de renforcement des capacités. La CESAO a rencontré d'autres difficultés dans son travail, notamment la réduction le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015, surtout dans le

domaine de la coopération technique, la réduction du budget consacré à l'appui aux programmes et les changements apportés aux systèmes administratifs adoptés.

77. Les représentants ont noté la capacité de la Commission de répondre aux demandes croissantes d'appui technique adressées par les États membres, compte tenu des conflits et des réductions budgétaires relatives à cet appui, et le niveau d'exécution presque optimal atteint par la Commission. Ils ont demandé un réexamen du processus visant à déterminer les priorités et à formuler le programme de travail en augmentant les consultations avec les États membres, en réalisant un équilibre entre eux dans la répartition des activités de renforcement des capacités et en tirant parti davantage des compétences nationales et régionales. Quelques représentants ont proposé la présentation de la performance du programme sous forme de tableau montrant les activités achevées et celles qui ne l'étaient pas et les raisons du non achèvement. Ils ont sollicité l'appui de la Commission pour être plus aptes à produire des données et des indicateurs statistiques, en particulier pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

78. Le représentant du secrétariat a répondu que la Commission avait obtenu des fonds du Compte de l'ONU pour le développement afin de réaliser un projet de renforcement des capacités statistiques permettant de suivre la mise en œuvre des objectifs, en collaboration avec 9 entités du système des Nations Unies.

5. Coopération technique et services consultatifs régionaux

79. Le représentant du secrétariat a fait un exposé sur les activités de coopération technique menées par la CESAO au cours de l'exercice biennal 2014-2015, y compris les services consultatifs et de renforcement des capacités offerts aux États membres, qui sont financées à l'aide du programme ordinaire de coopération technique, du Compte de l'ONU pour le développement et de ressources extrabudgétaires. Il a mis la lumière sur plusieurs expériences réussies dans le cadre de la coopération technique, de même que sur les difficultés rencontrées.

80. Les représentants ont souhaité connaître la méthode utilisée pour déterminer quels sont les types de projets financés à l'aide du Compte de l'ONU pour le développement et quelles sont les activités de coopération technique financées à l'aide de ressources extrabudgétaires et savoir dans quelle mesure cette méthode était influencée par les plans et les priorités des donateurs, en soulignant la nécessité de respecter le mandat de la CESAO. Ils ont appelé au renforcement des activités liées à la protection sociale et à la gestion des ressources en eau et des technologies. Quelques-uns d'entre eux ont voulu savoir pourquoi les questions de statistique et d'intégration économique bénéficiaient de 50% de la part des services consultatifs, alors que la Déclaration de Tunis avait accordé la priorité aux questions de justice sociale. Les représentants ont abordé le problème de communication entre le secrétariat et les États membres dans le domaine de la coopération technique, dû au manque de recours aux coordonnateurs désignés par les autorités nationales, et ont sollicité la recherche d'une solution radicale à ce problème. Le représentant du Soudan a noté l'appui fructueux fourni par la CESAO au dialogue national mené dans son pays.

81. Dans sa réponse, le représentant du secrétariat a précisé que c'était le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU qui déterminait les domaines de projets financés au moyen du Compte de l'ONU pour le développement. Les activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires étaient déterminées à la suite d'une demande adressée directement par les États membres. Notamment, l'Arabie saoudite a demandé une assistance technique pour élaborer son dixième plan national et le Yémen a sollicité une assistance pour élaborer son plan de reconstruction. La CESAO apporte également une assistance technique lorsqu'un pays en conflit a besoin d'être aidé à analyser les répercussions économiques et sociales de la situation. En Libye et en Syrie, notamment, des dialogues sur la reconstruction ont été lancés et plus de 1 600 experts y ont participé. Ces activités sont au cœur du mandat et des compétences de la CESAO. Les donateurs n'ont aucune influence sur les aspects techniques ou de fond des projets. Le représentant du secrétariat a souligné la nécessité de trouver une solution définitive au problème de communication par l'intermédiaire des centres de liaison et souhaité que les États membres collaborent à ce sujet.

6. *Situation financière de la Commission*

82. Le représentant du secrétariat a fait un exposé sur les montants alloués et les dépenses concernant les programmes et les projets de la CESAO financés à l'aide du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice biennal 2014-2015, en comparaison avec la situation financière pendant l'exercice biennal 2012-2013. Il a précisé que les activités de développement et d'intégration économique avaient bénéficié de la plus grande part du budget. Le fait que la totalité du budget a été utilisée montre que pour répondre aux besoins de développement de la région, il faut obtenir davantage de contributions, d'autant que l'Assemblée générale appelle à la réalisation de gains d'efficacité dans le budget.

83. Les représentants ont demandé si le niveau d'exécution des programmes concernait l'aspect financier ou les résultats. Ils ont également voulu savoir pourquoi les fonds consacrés à la coopération technique ne comptaient plus que 7% du budget ordinaire et comment on pourrait les augmenter. Le représentant du secrétariat a précisé que les niveaux d'exécution portaient sur la programmation, en particulier le nombre de résultats obtenus par rapport aux résultats escomptés et que le nombre de demandes de coopération technique avait doublé au cours des deux dernières années. Les participants se sont félicités des efforts déployés par le secrétariat pour améliorer ses systèmes administratifs et financiers.

G. Questions relatives à la haute administration (Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

1. *Evaluation des travaux de la Commission*

84. Le représentant du secrétariat a donné un aperçu des évaluations des sous-programmes de la CESAO, quant à leur importance, leur efficacité et leur impact au cours de l'exercice biennal 2014-2015, aux principaux résultats obtenus, aux enseignements tirés, aux difficultés rencontrées et aux mesures à prendre. Les principaux objectifs de la politique d'évaluation adoptée par la CESAO en 2014 consistent à accroître le sens de la responsabilité et à améliorer les processus administratifs de manière à obtenir les résultats escomptés et à accroître la capacité de progresser de façon continue. L'évaluation a porté notamment sur le Centre de technologie de la CESAO, le Centre de la CESAO pour la femme et la Division des questions émergentes et liées aux conflits. Trois éléments ont été passés en revue : les publications, le travail sur le terrain avec le personnel, les partenaires, les parties prenantes et les pairs et les activités techniques.

85. Les représentants ont demandé des précisions au sujet du taux de financement attribué à l'évaluation des projets financés au moyen du Compte pour le développement et de la faisabilité de l'évaluation des documents et des études aux dépens des visites sur le terrain. Ils se sont interrogés sur les niveaux de communication avec les bénéficiaires dans le but d'accroître l'objectivité et de mesurer l'impact et sur le fait que les faiblesses n'étaient pas mentionnées dans les rapports d'évaluation. Ils ont proposé à la CESAO de procéder tous les cinq ans à une évaluation institutionnelle exhaustive afin de mesurer sa capacité de s'acquitter de ses fonctions.

86. Le représentant du secrétariat a précisé que la part du budget ordinaire attribuée à l'évaluation ne dépassait pas 1%, en raison du manque de ressources, contre 2% pour les projets financés à l'aide du Compte pour le développement et 2 à 4% pour les projets exécutés sur recommandation de l'équipe d'évaluation de l'ONU. Quant à l'examen des documents et des études, celui-ci est moins coûteux que les visites sur le terrain et les frais de voyage y relatifs. La prise en compte des avis des bénéficiaires contribue à l'élaboration de recommandations plus efficaces et l'impact d'un projet, notamment sur le renforcement des capacités, n'est pas clairement constaté juste après son achèvement. Le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies a effectué une évaluation exhaustive de la CESAO et des visites sur le terrain dans plusieurs États membres et son rapport peut être consulté sur le site Web de la CESAO.

2. *Modifications proposées au programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017*

87. Le représentant du secrétariat a présenté les modifications qu'il était proposé d'apporter au programme de travail, y compris diverses activités nouvelles ou reformulées pour suivre l'évolution de la situation dans la région et mettre l'accent sur les questions de justice sociale à la lumière de la Déclaration de Tunis sur la justice sociale dans le monde arabe adoptée à la vingt-huitième session de la Commission.

88. Les représentants ont demandé si l'ajout d'activités allait se traduire par une modification du budget et des calendriers d'exécution, surtout en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont souligné que ces activités devaient ajouter de la valeur au programme de travail et qu'il fallait adopter des indicateurs qualitatifs pour mesurer les réalisations. Ils ont demandé également d'améliorer la coordination avec les États membres afin de déterminer les priorités, de promouvoir le rôle des organisations de la société civile et d'aider à la mobilisation de ressources.

89. Le représentant du secrétariat a précisé que l'ajout d'activités n'allait avoir aucune conséquence et qu'il résultait de la longue période séparant l'élaboration du programme et son exécution. En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030, le Comité exécutif a adopté une décision sur cette question et attend la décision de la Cinquième Commission de l'Organisation des Nations Unies au sujet de ses incidences financières. La CESAO a élaboré un autre plan pour le cas où elle ne recevait pas le financement souhaité. Indépendamment du résultat, la CESAO continuera d'apporter l'appui technique nécessaire aux États membres.

IV. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-neuvième session

90. À sa dernière séance plénière, tenue le 15 décembre 2016, la Commission a adopté la Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les projets de résolution issus des réunions des hauts responsables afin de les soumettre aux États membres dans le rapport final.

V. Questions de procédure et d'organisation

A. Date et lieu de la session

91. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a tenu sa vingt-neuvième session à Doha, du 13 au 15 décembre 2016, en huit séances plénières au cours desquelles elle a considéré les divers points de l'ordre du jour, qui portent sur des questions représentant un intérêt commun pour les États membres.

92. Dans le cadre d'une manifestation parallèle, la Commission et le Gouvernement qatarien ont signé un mémorandum d'accord sur la coopération technique au titre duquel la CESAO apportera une assistance technique pour appuyer le plan de développement national du Qatar. Les services apportés seront axés sur les priorités convenues par les deux parties.

93. À la séance d'ouverture du débat ministériel, le secrétariat a projeté un court métrage représentant une simulation de la session ministérielle de la CESAO, initiative lancée par le secrétariat pour interagir avec les jeunes. Trente-cinq étudiants de l'Université américaine de Beyrouth y ont pris part. Ils avaient élaboré des documents de recherche sur la mise en œuvre du Programme 2030 dans les États arabes, chaque étudiant représentant un pays ou un organisme régional ou international. Les étudiants ont tous appelé à mettre l'accent sur ce qui rapprochait les pays arabes, plutôt que sur ce qui les divisait.

B. Considération des requêtes des États Membres de l'ONU et/ou des institutions spécialisées de l'ONU qui ne sont pas membres de la CESAO pour participer en qualité d'observateur à la vingt-neuvième session de la Commission
(Point 4 de l'ordre du jour)

94. L'article 63 du Règlement intérieur de la CESAO stipule que la Commission peut inviter tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies ou d'une institution spécialisée qui n'est pas membre de la CESAO à participer à ses délibérations sur toute question que la Commission considère comme étant d'intérêt particulier pour cet État. Un État ainsi invité n'a pas le droit de vote, mais peut présenter des propositions qui peuvent être mises au vote à la demande de tout membre de la Commission.

95. En conformité avec cet article, le secrétariat de la Commission a pris note, durant sa vingt-neuvième session, des requêtes reçues et a pris les décisions correspondantes. Ainsi, l'Algérie, le Niger, la Suisse, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le secrétariat de la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe, l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières, la Fédération des chambres du Conseil de coopération du Golfe, le Centre international de recherche agricole dans les zones arides, l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture, l'International Organization for Social Responsibility, l'Union générale des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des pays arabes, le Fonds saoudien pour le développement, la Chambre de commerce internationale au Qatar, la Chambre de commerce internationale à Paris, l'Organisation de consultation industrielle du Golfe au Qatar, Al-Zaytouna Centre for Studies and Consultations à Beyrouth, ainsi que les organisations non gouvernementales dans les États membres ou non membres de la CESAO accréditées auprès du Conseil économique et social, ont participé en qualité d'observateur à la vingt-neuvième session de la Commission. De plus, l'Organisation internationale pour les migrations a participé à la session pour la première fois, à titre d'observateur, après que l'Assemblée générale a approuvé son adhésion au système des Nations Unies en tant qu'organisation apparentée.

C. Ouverture

96. La session a été ouverte en deux temps : d'abord dans la matinée du mardi 13 décembre 2016 pour ce qui est des réunions des hauts responsables, puis dans l'après-midi du mercredi 14 décembre 2016, pour ce qui est du segment ministériel.

1. *Réunions des hauts responsables*

97. À l'ouverture des réunions des hauts responsables, le représentant de Bahreïn et président de la précédente session, M. Toufic Ahmad Almansour, Directeur du département des organisations internationales au Ministère des affaires étrangères, a remercié le Qatar d'accueillir les travaux de la session et félicité le secrétariat et les États membres de la CESAO pour leur participation et leur coopération avec Bahreïn lorsque celui-ci avait présidé la session. Il a souligné l'importance du thème principal de la session, à savoir "la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les États arabes" en souhaitant que les débats apportent de nouvelles idées dont les États membres pourraient se servir pour réaliser les objectifs de développement durable.

98. M. Al Dardari, Secrétaire exécutif adjoint, parlant au nom de la CESAO, a mis l'accent sur l'importance de la vingt-neuvième session pour déterminer la voie à suivre par la région à l'avenir, en particulier l'adaptation du Programme 2030 au niveau national. Il a noté la coopération des États membres à la mise en œuvre des résolutions issues de la vingt-huitième session, en particulier la déclaration de Tunis sur la justice sociale dans la région arabe.

2. Réunions ministérielles

99. M. Abdullah bin Hamad Al Khalifa, Sous-Secrétaire d'État bahreïnien aux affaires internationales, a ouvert le débat ministériel, représentant le pays qui avait présidé la vingt-huitième session. Il s'est félicité du choix du thème de la session, compte tenu de l'importance que revêtait le Programme 2030 pour la réalisation des aspirations du peuple arabe. Il a ajouté que les difficultés considérables qui se posaient à la région arabe avaient eu des répercussions économiques dans la plupart des pays, s'agissant de l'augmentation des taux de chômage et de pauvreté parmi les jeunes, de l'insécurité alimentaire, de l'absence d'environnements sains, de la surexploitation des ressources naturelles, de l'accroissement démographique ou de l'absence de la notion d'économie du savoir et d'innovation. Il a appelé à un examen des politiques de développement de manière à les fonder sur des études exhaustives et une vision inclusive qui répondent aux besoins de tous les groupes sociaux et garantissent leur participation à la prise de décision. Il a souligné le rôle important de la CESAO dans la stimulation du développement économique et social dans les pays arabes, la promotion de la coopération entre ces pays et l'échange d'informations et de connaissances pour la réalisation du développement durable.

100. M. Al Dardari, Secrétaire exécutif adjoint de la CESAO, a lu le message adressé à la session par le Secrétaire général des Nations Unies. Dans son message, le Secrétaire général a appelé à accorder une attention spéciale aux groupes les plus vulnérables dans la démarche visant à réaliser les objectifs de développement durable. Il a indiqué que la région arabe abritait de nombreux groupes vulnérables, y compris les réfugiés et les personnes déplacées par le conflit en Iraq, en Syrie et au Yémen, notamment, et les Palestiniens qui étaient sous occupation militaire et luttaienent pour rétablir leurs droits. Il a ajouté que la prospérité ne pouvait pas être atteinte sans la justice, le respect de tous les droits de l'homme et la paix et que la région arabe, en particulier, envoyait au monde, par les moyens dont elle disposait, un message en faveur de la coopération, de la participation de tous et de la tolérance. Il a souligné le rôle de la CESAO dans la prestation de divers services consultatifs et d'appui technique aux États membres, les aidant ainsi à réaliser les objectifs de développement durable de manière efficace.

101. M. Sultan Al Muraikhi, Ministre d'État qatarien aux affaires étrangères, dont le pays a assumé la présidence de la vingt-neuvième session, a mis en évidence les énormes difficultés à surmonter dans la région, notamment les guerres, l'occupation, les conflits, le déplacement forcé, les réfugiés et les fluctuations économiques et politiques. Il a considéré que les objectifs de développement durable ne pouvaient être réalisés sans l'appui du partenariat mondial pour la création d'un environnement international et régional favorable, compte tenu des disparités entre pays quant aux capacités et aux niveaux de développement, et qu'il fallait aussi mobiliser les ressources nécessaires et encourager l'innovation.

102. Mme Rima Khalaf, Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la CESAO, a souligné que la cessation des conflits et des guerres civiles devait être en haut des priorités de la région, qu'il n'était pas possible de séparer le développement de la politique et que le peuple palestinien n'avait aucun espoir de réaliser le Programme 2030 tant que l'occupation subsistait. Le développement veut dire la liberté alors que l'occupation, c'est tout le contraire. Pour que la région arabe réalise un développement durable, elle doit aborder le développement d'une manière tout à fait différente en tirant parti de ses nombreuses réalisations. De plus, le Programme 2030 est un plan intégré qui ne peut pas être fragmenté. Son seizième objectif sur la sécurité, la paix et la bonne gouvernance est essentiel à la réalisation des autres objectifs et aucun développement n'est possible sans la participation de tous. L'oratrice a mis l'accent sur le rôle des femmes en tant que partenaires à part entière et sur la nécessité de consacrer ce rôle dans les politiques gouvernementales.

D. Participation

103. La session a réuni des représentants de 15 États membres de la CESAO. Les représentants de l'Algérie, du Niger et de la Suisse ont également participé en qualité d'observateur, en plus des représentants des programmes, organismes et institutions des Nations Unies, des organisations internationales et non

gouvernementales et d'autres organisations, ainsi que des experts. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

E. Election du Bureau

104. La règle 12 du Règlement intérieur de la Commission prévoit que les États membres doivent assumer la présidence des sessions de la Commission sur une base rotative, selon l'ordre alphabétique arabe. Elle prévoit également que la Commission doit, au début de chaque session, élire parmi les représentants de ses membres deux vice-présidents et un rapporteur, qui resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, et qui sont éligibles pour une nouvelle élection.

105. En conformité avec cette règle, la Tunisie se doit d'assumer la présidence de la session. Toutefois, à l'issue de consultations avec la Tunisie, les membres du Bureau ont proposé que le Qatar, pays d'accueil, préside la vingt-neuvième session de la CESAO et que la Tunisie préside la session suivante. Les représentants ont approuvé la proposition. M. Ahmad Hasan Al Hamadi, Secrétaire général du Ministère qatarien des affaires étrangères, a assumé la présidence des réunions des hauts responsables. Le représentant de la Tunisie, M. Sami Bougacha, Directeur général de la coopération multilatérale au Ministère tunisien des affaires étrangères et le représentant de Bahreïn, M. Toufic Ahmad Almansour, Directeur du département des organisations internationales au Ministère bahreïnien des affaires étrangères ont assumé les postes de vice-président.

M. Omar Mustafa, Ministre soudanais du commerce, a assumé le poste de rapporteur.

F. Pouvoirs de délégation

106. Conformément à l'article 11 du Règlement intérieur de la Commission, les lettres de créance des représentants des États membres qui participent à la vingt-neuvième session ont été soumises au Secrétaire exécutif.

G. Ordre du jour

107. Lors de sa première séance, la Commission a adopté l'ordre du jour tel que présenté dans le document E/ESCWA/29/L.1 en ajoutant la question des États qui traversent un conflit et la manière de les soutenir, sur proposition du représentant du Yémen, comme suit :

1. Ouverture de la vingt-neuvième session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Considération des requêtes des États membres de l'ONU et/ou des agences spécialisées, qui ne sont pas membres de la CESAO, pour participer en qualité d'observateur à la vingt-neuvième session de la Commission.
5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission :
 - (a) Mise en œuvre de la Déclaration de Tunis et des autres résolutions adoptées par la Commission à sa vingt-huitième session ;
 - (b) Rapports des réunions du Comité exécutif ;
 - (c) Rapports des sessions des organes subsidiaires de la CESAO ;
 - (d) Performance du programme pour l'exercice biennal 2014-2015 ;
 - (e) Coopération technique et services consultatifs régionaux ;
 - (f) Situation financière de la Commission.

6. Questions relatives à la haute administration :
 - (a) Évaluation des travaux de la Commission ;
 - (b) Modifications proposées au programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017.
 7. Projet de cadre stratégique révisé pour l'exercice biennal 2018-2019.
 8. Résultats du Forum arabe pour le développement durable de 2016.
 9. Justice en faveur du peuple palestinien – Cinquante ans d'occupation israélienne :
 - (a) Question de l'apartheid ;
 - (b) Bases du calcul du coût cumulé de l'occupation ;
 - (c) Stratégie d'information et de communication pour aider le peuple palestinien.
 10. Réalisation de la justice sociale dans la région arabe : du concept et de la vision à la politique et à la pratique.
 11. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les institutions publiques.
 12. Ouverture de la réunion ministérielle.
 13. Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les États arabes (principal thème de la session) :
 - (a) Table ronde 1 : Difficultés liées à la mise en œuvre nationale du Programme ;
 - (b) Table ronde 2 : Incidence des conflits et de l'occupation sur la mise en œuvre du Programme ;
 - (c) Table ronde 3 : Appui aux États membres dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable : méthodes et moyens.
 14. Date et lieu de la trentième session de la Commission.
 15. Questions diverses.
 16. Adoption de la déclaration ministérielle sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des autres résolutions.
 17. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-neuvième session.
108. À la même séance, la Commission a adopté l'organisation des travaux proposée pour sa vingt-neuvième session présentée dans le document E/ESCWA/29/L.2.

H. Date et lieu de la trentième session
(Point 14 de l'ordre du jour)

109. Il a été décidé que la Commission tiendrait sa trentième session en mai 2018 à Beyrouth, à moins que l'un des États membres ne propose d'accueillir la session.

I. Questions diverses
(Point 15 de l'ordre du jour)

110. Le représentant du Yémen a proposé d'examiner la situation des pays touchés par un conflit au titre de ce point. Toutefois, cette question, ayant été longuement examinée dans le cadre des réunions ministérielles, n'a pas été revue au titre de ce point.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

A. PAYS MEMBRES DE LA CESA0

Bahreïn

M. Abdullah bin Hamad bin Isa Al Khalifa
Sous-Secrétaire aux affaires internationales
Ministère des affaires étrangères et
internationales

M. Toufic Ahmad Almansour
Directeur
Organisations internationales

M. Fuad Sadiq Al Baharna
Conseiller
Chef du département chargé de l'Organisation de
coopération islamique et des autres organisations
régionales
Ministère des affaires étrangères

M. Jabber Ahmad Attieh
Attaché diplomatique
Ambassade de Bahreïn au Qatar

Égypte

M. Ihab Abdelhamid Hasan
Chargé d'affaires
Ambassade d'Égypte au Qatar

M. Kamel Mohamed Elabaseery
Premier Secrétaire
Ministère des affaires étrangères
Département des relations économiques
multilatérales

Mme Marwa Moujib Abdel Moneem Masaad
Troisième Secrétaire
Ambassade d'Égypte au Qatar

Iraq

M. Salman Al Jumaili
Ministre
Ministère de la planification

M. Khaled Karim Mosleh
Bureau du Ministre
Ministère de la planification

Mme Raghad Abdul Rasool
Directrice générale
Direction du développement humain

Mme Najla Ali Murad
Directrice générale
Exécution de la stratégie de réduction de la
pauvreté

M. Abdulkareem Abdalla Shalal Al Janabi
Ministre adjoint
Ministère du travail et des affaires sociales

M. Ahmad Hussein Abboud
Ambassade d'Iraq au Qatar

Jordanie

M. Imad Fakhoury
Ministre
Ministère de la planification et de la coopération
internationale

Mme Hazar Ibrahim Badran
Chef de la Division Banque mondiale et
organismes des Nations Unies
Département de la coopération internationale
Ministère de la planification et de la coopération
internationale

Koweït

M. Khaled Abdel Saheb Mahdi
Secrétaire général
Conseil supérieur de la planification et du
développement

M. Meshal M. Al-Ardhi
Observateur des organisations internationales
Département de la coopération économique
internationale
Ministère des finances

Koweït (suite)

Mme Rabab Hussein Merza
Chef du département de la coopération
internationale
Directrice de la section de la coopération
internationale
Conseil supérieur de la planification et du
développement

Mme Aicha Moubarak Alajmi
Analyste économique

Mauritanie

M. Almokhtar Ould Ajay
Ministre
Ministère de l'économie et des finances

M. Mohamed Tekreh
Directeur des stratégies et des études
Ministère de l'économie et des finances

Maroc

M. Nabil Zniber
Ambassadeur
Ambassade du Maroc au Qatar

Mme Hanan Altawazni
Chargée des études auprès du Premier Ministre
Ministère des affaires générales et de la
gouvernance

M. Abderrazak Dinar
Chef adjoint de la mission
Ambassade du Maroc au Qatar

Oman

M. Said Ben Rached Ben Said Al Qatbi
Directeur général des secteurs sociaux
Conseil supérieur de la planification

Mme Suad Bint Mohammed Bin Youssef Al-
Fadhel
Directrice du Département de la coopération
technique
Conseil supérieur de la planification

M. Mohamed Ben Saif Ben Salim Alkalbani
Directeur
Département de l'environnement et du
développement durable
Ministère de l'environnement et des affaires
étrangères

Palestine

M. Bashar Jouma
Président de Cabinet du Premier Ministre
Ministre du développement durable

M. Mahmoud Ataya
Directeur général par intérim
Direction du développement social
Groupe des politiques et des réformes
Cabinet du Premier Ministre

Qatar

M. Mohamed Ben Abdelrahman Al Thany
Ministre d'État
Ministère des affaires étrangères

M. Tarek Alansari
Directeur du Département de la coopération
internationale

M. Ahmad Hasan Al Hamadi
Secrétaire général
Ministère des affaires étrangères

M. Naji Abderabbo Al-Aji
Directeur du Département chargé des associations
et des institutions privées
Ministère du développement administratif et du
travail et des affaires sociales

Mme Hind Alkhater
Ministère des affaires étrangères

M. Ahmad Hussein
Spécialiste en statistique
Bureau du Ministre
Ministère de la planification du développement et
de la statistique

M. Ossama Othman Alfaki
Ministère des affaires étrangères

M. Mohamed Saeed
Ministère des affaires étrangères

Qatar (suite)

M. Abdulfatah Said Mohamed
Conseiller auprès du Ministre d'État
Ministère des affaires étrangères

Arabie saoudite

M. Fahad bin Sulaiman Altekhaifi
Président de l'autorité générale chargée de la
statistique

M. Abdel Baset Bin Salem Sairafi
Président adjoint pour la météorologie, la
protection de l'environnement et les affaires
environnementales et de développement

M. Abdullah Ben Ali AlMarwani
Sous-Secrétaire du Ministère de l'économie et
assistant à la planification des affaires
économiques
Ministère de l'économie et de la planification

M. Sami Abdulaziz Azzebin
Directeur général des relations commerciales
arabes et islamiques
Ministère du commerce et de l'investissement

Mme Hadil Bent Mohamed Al Sultan
Directrice de la gestion du développement et de
l'environnement
Ministère des affaires étrangères

M. Abdalla Ben Ghazi Alotaibi
Agence de l'emploi international
Ministère du travail et du développement social

M. Saneeh Abdella Al Ahmary
Spécialiste de la planification
Ministère de l'économie et de la planification

M. Malek Ben Ali Ben Ahmad
Chercheur dans le domaine de la planification
Ministère de l'économie et de la planification

M. Hani Ben Msaid Al Hazmi
Chercheur dans le domaine de la planification
Ministère de l'économie et de la planification

M. Majed Darwish Elharthy
Chercheur dans le domaine de l'économie
Ministère de l'économie et de la planification

Soudan

Mme Mashaer Ahmad Alamine Abdalla
Ministre
Ministère de la protection et de la sécurité sociales

M. Ali Mohamed Keir
Ministre adjoint de la protection et de la sécurité
sociales

Mme Limia Abdelghaffar Khalaf Alla
Secrétaire générale
Conseil national de la population

Mme Akhlas Mohamed Ali Mohamed
Ministère de la coopération internationale

M. Abdalla Frag Alla Arahmat Alla Hamdin
Directeur
Ministère du commerce

M. Omar Mustafa
Ministère du commerce

M. Mohamed Saied Ahmad Mohamed
Premier Secrétaire
Ambassade du Soudan au Qatar

Mme Hana'a Hamdalla

Tunisie

M. Sabri Elbassetgi
Secrétaire d'État auprès du Ministère des affaires
étrangères

Mme Hala Bachetgi
Directrice générale
Administration générale des organisations et des
séminaires internationaux

M. Sami Bougacha
Directeur général de la coopération multilatérale
Ministère des affaires étrangères

M. Rachid Saidani
Ministre
Ambassadeur adjoint
Ambassade de Tunisie au Qatar

Émirats arabes unis

M. Mohammed Al Shehhi
Sous-Secrétaire du Ministère de l'économie

M. Saleh El Amri
Ambassadeur
Ambassade des Émirats arabes unis au Qatar

M. Nizar Faysal El-Meshaal
Directeur
Département des accords économiques et des
comités conjoints
Ministère de l'économie

Mme Sumiah Eljanahi
Bureau du Sous-Secrétaire du Ministère de
l'économie

Mme Hanan Abdalla Al Kadi
Département des accords économiques et des
comités conjoints
Ministère de l'économie

Yémen

M. Mohamed Said Al Saidi
Ministre
Ministère de la planification et de la coopération
internationale

M. Mohammed Ahmed Al-Hawri
Ministre adjoint de la planification et de la
coopération internationale

M. Samir Abd Alrazzak Ahmad
Directeur général de la planification à Aden

B. ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
NON MEMBRES DE LA CESAO

Algérie

M. Ahmed Bouziane
Ambassadeur
Ambassade de l'Algérie au Liban

Niger

M. Hasan Moubarak
Ambassadeur
Ambassade du Niger au Qatar

Suisse

M. Etienne Andre Thévoz
Ambassadeur
Ambassade de la Suisse au Qatar

M. Michael Gerber
Ambassadeur
Représentant spécial pour le développement
durable mondial
Ministère fédéral Suisse des affaires étrangères

M. Niklaus Eggenberger
Conseiller régional pour la coopération au
développement et l'aide humanitaire
Direction Suisse du développement et de la
coopération (DDC)

C. SECRETARIAT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Bureau des commissions régionales à New York

M. Amro Nour
Directeur

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et
l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

Mme Blerta Aliko
Directrice régionale adjointe pour les États arabes

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations
Unies pour le processus de paix au Moyen-
Orient (UNSCO)

Mme Subhra Bhattacharjee
Spécialiste de la planification, du suivi et de
l'évaluation
Jérusalem

Bureau de l'Envoyé spécial en Syrie

M. Ramzi Ezzediine Ramzi
Envoyé spécial adjoint du Secrétaire général des
Nations Unies en Syrie
Suisse

M. Moritz Meier-Ewert
Assistant spécial
Suisse

Bureau des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets (UNOPS)

Mme Bana Kaloti
Directrice régionale pour le Moyen-Orient
Jordanie

M. Muhammad Usman Akram
Chef de programme
Bureau régional, opérations
Erbil

D. PROGRAMMES ET ORGANISMES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

Programme des Nations Unies pour le
développement (PNUD)

M. Khaled Abdel Shafi
Directeur régional
Bureau régional pour les États arabes

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits
de l'homme (HCDH)

M. Abdelsalam Sidahmed
Représentant régional

Fonds des Nations Unies pour la population
(FNUAP)

M. Luay Shabaneh
Directeur régional
Bureau régional pour les États arabes
New York

Programme commun des Nations Unies sur le
VIH/sida (ONUSIDA)

Mme Yamina Chakkar
Directrice régionale pour la région du Moyen-
Orient et de l'Afrique du Nord

M. Eltayeb Elamin
Conseiller en intervention stratégique
Égypte

Programme des Nations Unies pour les
établissements humains (ONU-Habitat)

M. Tarek A. El-Sheikh
Représentant régional
Jordanie

E. ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES

Organisation des Nations Unies pour le
développement industriel (ONUDI)

Mme Giovanna Ceglie
Représentante et Directrice du Bureau régional
Égypte

Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture (FAO)

M. Nabil Gangi
Représentant régional adjoint pour le Proche-
Orient et l'Afrique du Nord
Égypte

M. Mohamed Barre
Statisticien régional

M. Mohamad Moubarak

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Mme Rayana Bou Haka
Directrice chargée du ciblage des pays et de
l'appui
Bureau régional pour le Moyen-Orient
Égypte

Organisation internationale pour les migrations
(OIM)

Mme Karoline Popp
Chargée de liaison et de la politique régionale
globale
Allemagne

Organisation internationale pour les migrations
(OIM) (suite)

M. Hassan Abdel Moneim Mostafa
Conseiller régional hors-classe pour l'Afrique du
Nord et le Moyen-Orient
Suisse

Bureau des Nations Unies pour la prévention des
catastrophes (UNISDR)

Mme Luna Abuswaireh
Chef du bureau régional pour les États arabes

F. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET INTERREGIONALES
ET LEURS ORGANISMES RESPECTIFS

Ligue des États arabes (LEA)

Mme Nada Al-Agizy
Directrice du développement durable et de la
coopération internationale
Égypte

Conseil de l'unité économique arabe

M. Mohamed Mohamed Al Rabea
Secrétaire général
Égypte

M. Barakat Al Farra
Président du Conseil d'administration
Égypte

M. El Sayed Abd El-Fattah
Directeur du bureau technique
Égypte

M. Mohamed Abdalla Attieh
Président de l'Arab Union for e-commerce
Qatar

Conseil de coopération du Golfe (CCG) -
Secrétariat

M. Abdalla Al Shebli
Assistant du Secrétaire général pour les affaires
économiques et de développement
Arabie saoudite

M. Jamal M. Al-Khamees
Chef de la Section de la planification et du savoir
économique
Département du commerce et de l'industrie

Conseil des ministres du travail et conseil des
ministres des affaires sociales des États du CCG

Mme Zeinab Hasan Khalifa Saleh
Assistante en recherche sociale
Département des affaires sociales
Bahreïn

Organisation arabe pour le développement
industriel et les ressources minières

M. Ayad Jalloul
Responsable du secteur privé
Maroc

Fédération des chambres du CCG

M. Abdul Rahim Hassan Naqi
Secrétaire général
Arabie saoudite

Centre international de recherche agricole dans les
zones arides

M. Mohamed Ben Saleh
Coordonnateur régional du Date Palm Project dans
les pays du CCG
Oman

Organisation islamique pour l'éducation, les
sciences et la culture (ISESCO)

M. Ali Rahhal
Spécialiste de programmes
Émirats arabes unis

International Organization for Corporate Social
Responsibility (IOCSR)

M. Yacoub M. Bani Hotheil
Président
Qatar

Union générale des chambres de commerce,
d'industrie et d'agriculture des pays arabes

M. Shaheen Ali Shaheen
Assistant du Secrétaire général
Liban

Mme Hoda Taher Kachtan
Directrice des affaires des chambres arabes et
communes
Liban

Chambre de commerce internationale – Qatar
(ICC-Qatar)

Mme Tamader Al Thani
Directrice exécutive des relations internationales et
des communications

Chambre de commerce internationale – Paris
(ICC-Paris)

Mme Nicole Graugnard
Spécialiste de la gestion des politiques

G. ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES

Qatar Charity

M. Ayman Jardan
Spécialiste des projets

M. Mohamed Aderdour

Qatar Social Work Foundation

Mme Sara Ghanem Alkawari
Spécialiste des relations internationales

Education Above All

Mme Lina Alderham

Spécialiste de l'éducation

Afif Charity

M. Mohamed Abdalla Naser

Foundation Sheikh Thani Ibn Abdullah for
Humanitarian Services

M. Abed Alkahtani
Président du Conseil d'administration
Directeur général

M. Ali Ben Yousef Alkuwari
Directeur de la division des médias et de la
communication
Qatar

Organisation de consultation industrielle du Golfe

M. Ali Hamed Al-Mulla
Assistant du Secrétaire général
Secteur des projets industriels

Mme Laila Shrair
Conseillère dans la planification des stratégies
Bureau du Secrétaire général
Qatar

M. Mohamed Jassim Al Ansari
Directeur par intérim de l'information industrielle
Informations des marchés industriels
Qatar

Al-Zaytouna Centre for Studies and Consultation

M. Mohsen Mohamed Saleh
Directeur général
Liban

Saudi Fund for Development (SFD)

M. Fahed Abdalla Albassam
Arabie saoudite

M. Abdulaziz Ibrahim Aljumah
Comptable
Département du trésor
Arabie saoudite

H. INSTITUTIONS D'ÉDUCATION

Université du Caire

M. Mustafa Kamel
Professeur en sciences politiques
Égypte

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

| Titre | Point | Cote |
|---|-------|------------------------|
| Agenda and annotations | 3 | E/ESCWA/29/1 |
| Organization of work | 3 | E/ESCWA/29/2 |
| Consideration of requests by States Members of the United Nations and/or its specialized agencies that are not members of ESCWA to participate as observers in the twenty-ninth session of the Commission | 4 | E/ESCWA/29/3 |
| Report of the Executive Secretary on the activities of the Commission | 5 | E/ESCWA/29/4 |
| Implementation of the Tunis Declaration and other resolutions adopted by the Commission at its twenty-eighth session | 5 (a) | E/ESCWA/29/4(Part I) |
| Reports of the Executive Committee on its meetings | 5 (b) | E/ESCWA/29/4(Part II) |
| Reports of the ESCWA subsidiary bodies on their sessions | 5 (c) | E/ESCWA/29/4(Part III) |
| Programme performance in the biennium 2014-2015 | 5 (d) | E/ESCWA/29/4(Part IV) |
| Technical cooperation and regional advisory services | 5 (e) | E/ESCWA/29/4(Part V) |
| Financial status of the Commission | 5 (f) | E/ESCWA/29/4(Part VI) |
| Management issues | 6 | E/ESCWA/29/5 |
| Evaluation of the work of the Commission | 6 (a) | E/ESCWA/29/5(Part I) |
| Proposed amendments to the programme of work for the biennium 2016-2017 | 6 (b) | E/ESCWA/29/5(Part II) |
| Revised draft strategic framework for the biennium 2018-2019 | 7 | E/ESCWA/29/6 |
| Outcomes 2016 Arab Forum on Sustainable Development | 8 | E/ESCWA/29/7 |
| Justice for the Palestinian people - Fifty years of Israeli occupation | 9 | E/ESCWA/29/8 |
| The question of apartheid | 9 (a) | E/ESCWA/29/8(Part I) |

| Titre | Point | Cote |
|--|--------|------------------------|
| Premises and approach for calculating the cumulative cost of the occupation; | 9 (b) | E/ESCWA/29/8(Part II) |
| Communication strategy to support the Palestinian people | 9 (c) | E/ESCWA/29/8(Part III) |
| Achieving social justice in the Arab region: from concept and vision to policy and practice. | 10 | E/ESCWA/29/9 |
| Gender mainstreaming in public institutions | 11 | E/ESCWA/29/10 |
| Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development in the Arab States | 13 | E/ESCWA/29/11 |
| Implementation challenges at the national level | 13 (a) | E/ESCWA/29/11/WP.1 |
| Impact of conflict and occupation | 13 (b) | E/ESCWA/29/11/WP.2 |
| Methods and tools to support member States | 13 (c) | E/ESCWA/29/11/WP.3 |
| Information for participants | | E/ESCWA/29/INF.1 |
| List of documents | | E/ESCWA/29/INF.2 |